National Energy Board

1990-91 Estimates

Part III

Expenditure Plan

90-03685/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1990

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1991-III-14
ISBN 0-660-55580-8

1990-91 Estimates

Part III

National Energy Board

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such, it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as to help in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 4
B. Use of 1988-89 Authorities 5

Section I
Program Overview

A. Plans For 1990-91
1. Highlights 6
2. Summary of Financial Requirements 7
B. Recent Performance
1. Highlights 8
2. Review of Financial Performance 10
C. Background
1. Introduction 11
2. Mandate 11
3. Program Objective 11
4. Program Description 11
5. Program Organization for Delivery 13
D. Planning Perspective
1. External Factors Influencing the Program 16
E. Program Effectiveness 17
F. Performance Information and Resource Justification 18

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object 30
2. Personnel Requirements 31
3. Net Cost of Program 32

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 -- Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	**1990-91 Main Estimates**	1989-90 Main Estimates
	National Energy Board		
35	Program expenditures	**22,740**	21,809
(S)	Contributions to employee benefit plans	**2,815**	2,675
	Total Agency	**25,555**	24,484

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	**1990-91 Main Estimates**
	National Energy Board	
35	National Energy Board - Program expenditures	**22,740,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates				
	Authorized person-years *	Budgetary Operating	Capital	**Total**	1989-90 Main Estimates
Energy Regulation and Advice	336	25,080	475	**25,555**	24,484
1989-90 Authorized person-years	336				

* See figure 14, page 31 for additional information on person-years.

B. Use of 1988-89 Authorities -- Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	**Actual Use**
	National Energy Board			
35	Program expenditures	21,746,000	21,746,000	**19,816,863**
(S)	Contributions to employee benefit plans	2,665,000	2,755,000	**2,755,000**
	Total Program - Budgetary	24,411,000	24,501,000	**22,571,863**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1990-91

1. Highlights

Advice and Inquiry:

- Prepare and issue an update of its biennial report on Canadian Energy: Supply and Demand, 1989-2010;
- Complete Phase I of the interprovincial electricity trade study as requested by the Minister of Energy, Mines and Resources.

Facilities Regulation:

- Deal with a large number of complex applications for major expansion of existing pipelines and construction of new pipelines (see Figure 7 page 23);
- Strengthen environmental protection through careful review of facility applications and by including the environmental implications of energy trends in its next supply and demand report;
- Following the coming into force of the Canadian Transportation Accident Investigation and Safety Board Act, the NEB will draft a memorandum of understanding with the Board created under this legislation, outlining the division of responsibilities for the investigation of pipeline accidents;
- Deal with a possible detailed route proceeding relating to the expansion of the TransCanada Pipeline system;
- Publish the Offshore Pipeline Regulations in anticipation of possible hydrocarbon development in Canadian waters;
- Publish Gas Plant Regulations applicable to those facilities which are under NEB jurisdiction.

Traffic, Tolls and Tariffs Regulation:

- Resolve a number of traffic issues (access to a pipeline system) arising from an open energy market policy.
- Implement a new policy on auditing regulated pipeline companies;

- Deal with increased number of toll applications from major pipelines. (see Figures 8 and 9, page 25).

Energy Trade:

- Continue to deal in an orderly and expeditious manner with an increasing quantity of large natural gas export applications (see Figures 11 and 12 pages 27 and 28 respectively);
- Deal with a number of large firm power electricity export applications.

Program Management and Services:

- Implement Cost Recovery;
- Complete Phase II of the micro-computer networking project;
- Enhance productivity through the use of micro-computers.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements ($000)

		Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Change
Energy Regulation and Advice		**25,555**	24,292	1,263
Person-years*:	Controlled by T.B.	**336**	312	24
	Other	**11**	9	2
		347	321	26

* **See figure 14, page 31 for additional information on person-years.**

The 1989-90 forecast: (which is based on information available to management as of 30 November 1989), represents a salary lapse of approximately $192,000 of the Main Estimates level of $24,484,000. The lapse is due mainly to the non-utilization of 24 authorized person-years and 1 other person-year. The anticipated salary budget lapse was reduced by $1.0 million as a result of:

- a significant number of salary expenditures incurred that were not included in the original salary budget and subsequently funded out of anticipated lapses e.g. retroactive payment of salaries relating to previous years $275,000; payment of current year salary increases above the rates included in the budget $250,000; payments in lieu of annual leave made to retiring employees $100,000; performance bonuses for senior managers $32,000; and

- a transfer of $325,000 from the salary budget to operating budget.

Explanation of Change: The major item accounting for the increase from the 1989-90 forecasts to the 1990-91 Estimates is the price increases anticipated for salaries and wages totaling $1,050,000.

During 1989-90 the Board continued to have difficultly staffing engineering, economist and computer system positions. This combined with an increase in both staff turnover and participation in the interdepartmental secondment program were the main factors contributing to the large lapse in person-years forecasted for 1989-90. The latter resulted in a significant increase in overtime, some contracting out for services and deferral of non-critical (in the short-term) activities. It is anticipated that person-year utilization will increase during 1990-91.

B. Recent Performance

1. Highlights of 1988-89 and 1989-90

Advice and Inquiry:

- The Board has initiated a study of inter-utility electricity trade, in response to a request from the Minister of Energy, Mines and Resources. The specific purpose of the study is to review and report on measures that could be taken to (i) enhance interprovincial trade in electricity, (ii) encourage greater cooperation between utilities in systems planning and development, and (iii) enable buyers and sellers of electricity to obtain commercial access to available transmission capacity through intervening provinces for wheeling purposes;

- On 7 December 1988 the Board released its report on Canadian Energy: Supply and Demand, 1987-2005. The report contains long-term projections of Canadian supply of all major energy commodities including electricity, oil and natural gas and their by-products, and the demand for Canadian energy in Canada and abroad.

Facilities Regulation:

- Pipeline Facilities: The Board issued orders and certificates for new and replacement pipeline facilities having a total value of some $2 billion in 1988-89 and 1989-90 (see Figure 7 page 23);

- The Board continued its review, under section 21 of the NEB Act, of a recommendation contained in its report on the Interprovincial Pipe Line-Camrose accident relating to the integrity of the use of sleeve repairs on existing high vapour pressure pipelines. Resolution is expected in the first Part of 1990;

- The Board has completed an extensive examination of PCBs relating to pipelines under the Board's jurisdiction. Of the 39 PCB storage sites inspected, 14 were found not to comply with federal regulations. Nine sites have since been brought into compliance and companies have taken action to correct deficiencies at the 5 remaining sites. The Board is requiring companies to provide updated inventories on a regular basis and will conduct inspections where appropriate.

Traffic, Tolls and Tariffs Regulation:

- Hearing activities: The Board dealt with pipeline Toll and Traffic issues affecting three pipeline companies, in proceedings which lasted a total of 102 days in 1988-89 and forecasted to last 51 days in 1989-90; (see Figure 8, page 25)

- Interprovincial Pipe Line Company Toll Design Study: The Board examined the toll design used on IPL to determine the appropriate levels of surcharges for heavy crude shipments on IPL's system and to determine the appropriate treatment of terminalling charges.

Energy Trade:

- Natural Gas Market Assessment (NGMA) report: The Board issued its second NGMA report in December 1989. The report provides an evaluation of the structure and functioning of Canadian natural gas markets and a forecast of supply and demand to 1991;

- The Board has conducted a review of its Export Impact Assessment (EIA) which will result in modified procedures for its implementation. Board staff held a technical workshop on the conduct of EIA and Cost-Benefit Analysis in late November. Both of these analyses are used in assessing applications for the export of natural gas;

- Natural Gas Exports: Using its market-based procedure adopted in 1987 the Board dealt with a large number of export licence applications involving large quantities of natural gas (see Figures 11 and 12 pages 27 and 28 respectively.)

Program Management and Services

- Cost Recovery: Pursuant to the government's cost recovery initiatve, the NEB issued to interested parties for comment in July 1989, an information package on its proposal to implement cost recovery. Subject to the enabling legislation receiving royal accent, the Board expects implementation to occur in 1990;

- Accommodation: The NEB completed its office space rationalization project which results in annual cost savings of $450,000;

- Computer Networking: Phase I which consisted of wiring individual offices, was completed in 1988-89. Phase II involving the acquisition and installation of software which will allow interaction between different systems, scheduled for completion during 1989-90, was postponed due to the conversion of the Board's word processing system from a rented mini-computer to the micro-computer network.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1988-89 Financial Performance ($000)

		1988-89		
		Actual	Main Estimates	Change
Energy Regulation and Advice		22,572	24,411	(1,839)
Person-years*:	Controlled by T.B.	322	347	(25)
	Other	9	11	(2)
		331	358	(27)

* See figure 14, page 31 for additional information on person-years.

Explanation of Change: The difference between actual expenditures and estimates results mainly from a lapse of $1,675,000 in the salary budget due to a under-utilization of 27 person-years and a reduction in overtime costs.

During 1988-89 management at the NEB initiated a review process to be implemented prior to staffing vacant positions, which has extended the time it takes to staff some positions. This, coupled in some cases with difficulties in finding suitable candidates, has contributed to the Board's under-utilization of person-years in 1988-89.

C. Background

1. Introduction

The National Energy Board was established in 1959 by the National Energy Board Act (NEB Act). The Board is designated as a department within the meaning and purpose of the Financial Administration Act and reports to Parliament through the Minister of Energy, Mines and Resources.

The Board has two principal responsibilities: To regulate specific areas of the oil, gas and electrical industries in the public interest, and to advise the government on the development and use of energy resources.

The Board, on its own initiative, may hold inquiries into a particular aspect of the energy situation and prepare reports for the information of the government, of Parliament and of the general public. It also carries out studies and prepares reports at the request of the Minister of Energy, Mines and Resources.

2. Mandate

The main functions of the Board are set forth in the NEB Act. The Board also carries out certain activities pursuant to the Northern Pipeline Act (NPA). By agreement with Labour Canada, Board staff administer certain portions of the Canada Labour Code relating to pipeline worker safety. The Board also maintains a capability to ensure that all activities under its jurisdiction are carried out in an environmentally acceptable manner.

3. Program Objective

To regulate in the public interest, those areas of the oil, gas, and electricity industries relating to (i) the construction and operation of pipelines and international power lines, (ii) traffic, tolls, and tariffs of pipelines, and (iii) exports of gas, oil, and electricity and imports of gas and oil; and to advise the Minister of Energy, Mines and Resources on the development and use of energy resources.

4. Program Description

Functions: The National Energy Board functions as a quasi-judicial tribunal. It serves as a regulatory enforcement body responsible for overseeing the construction and operation of certain approved energy projects. The Board regulates the tolls and tariffs of pipeline companies under federal jurisdiction to ensure that the tolls are just and reasonable and not unjustly discriminatory. It also serves as a source of advice to the government on specific policy questions and periodically undertakes studies of various energy issues both on its own initiative and at the request of the responsible Minister.

Activity Structure: The National Energy Board program consists of one activity - Energy Regulation and Advice and five sub-activities as described below:

Advice and Inquiry: Use of the Board's expertise and data bases to provide information and analysis on the control, conservation, use, transportation, marketing, and development of oil, natural gas, and electricity. Inquiry into aspects of the North American energy situation important to the maintenance of Canada's energy security.

Facilities Regulation: Ensuring expeditious, safe, and environmentally sound construction and operation of gas and oil pipelines and power lines subject to federal jurisdiction.

Traffic, Tolls, and Tariffs Regulation: Ensuring that tolls of pipelines under federal jurisdiction are just and reasonable and that pipeline services are provided on a continuing basis, without unjust discrimination, and in a cost-efficient manner.

Energy Trade: Ensuring Canadian interests are served through participation in the developing North American market for electrical power, gas, and oil.

Program Management and Services: Providing effective support and advice to Board Members, departmental managers, and employees so that program objectives may be achieved.

Procedures: The National Energy Board is a court of record, and with regard to attendance, the swearing and examination of witnesses, the production and inspection of documents, and the enforcement of its orders, it has all the powers vested in a superior court of record.

Most hearings are conducted by three Members, with one acting as presiding Member. At times, one Member may conduct a hearing and either make the decision on his or her own or prepare a report for consideration by the Board.

Public hearings are required by the NEB Act for all applications for certificates of public convenience and necessity, for the construction and operation of pipelines of more than 40 kilometres or power lines of more than 50 Kilovolts operating voltage; for long-term licences for the export of crude oil, oil products, electricity, and natural gas and for the import of natural gas. When Bill C-23, a bill to Amend the NEB Act receives royal assent, public hearings in respect to electricity exports and international power line applications will only be required when they are designated by the Governor in Council upon the Board's recommendation. Public hearings are also held to consider applications for major changes in tolls and tariffs. Proceedings before the Board are initiated by filing a written application with the Secretary of the Board. Following public notice, any person intending to intervene in any application must file a written statement together with supporting documentation.

Hearings before the Board are held at such places in Canada as the Board deems necessary or desirable in the public interest.

When the Board is prepared to grant a certificate for a pipeline or power line, or issue a long-term licence for the export of gas or oil it makes a submission to the Governor in Council through the Minister of Energy, Mines and Resources. When the Board denies an application, the decision is not subject to referral to the Governor in Council.

Decisions regarding tolls and tariffs of pipeline companies and short-term exports of oil, natural gas, and, below a specified volume of electricity, are issued by the Board without reference to the Governor in Council. When Bill C-23 is passed electricity exports will be authorized by permit and will not require Govenor in Council approval.

The Board's regulatory decisions and related reasons therefor are issued as public documents.

5. Program Organization for Delivery

Organization Structure: The Board is primarily located in Ottawa with a staff of sixteen in Calgary. The Board's regular organizational relationships shown in Figure 3 are complemented by a flexible matrix management approach to supporting Members who consider individual applications at Board hearings.

Figure 3: Organization and Person-Year Resources

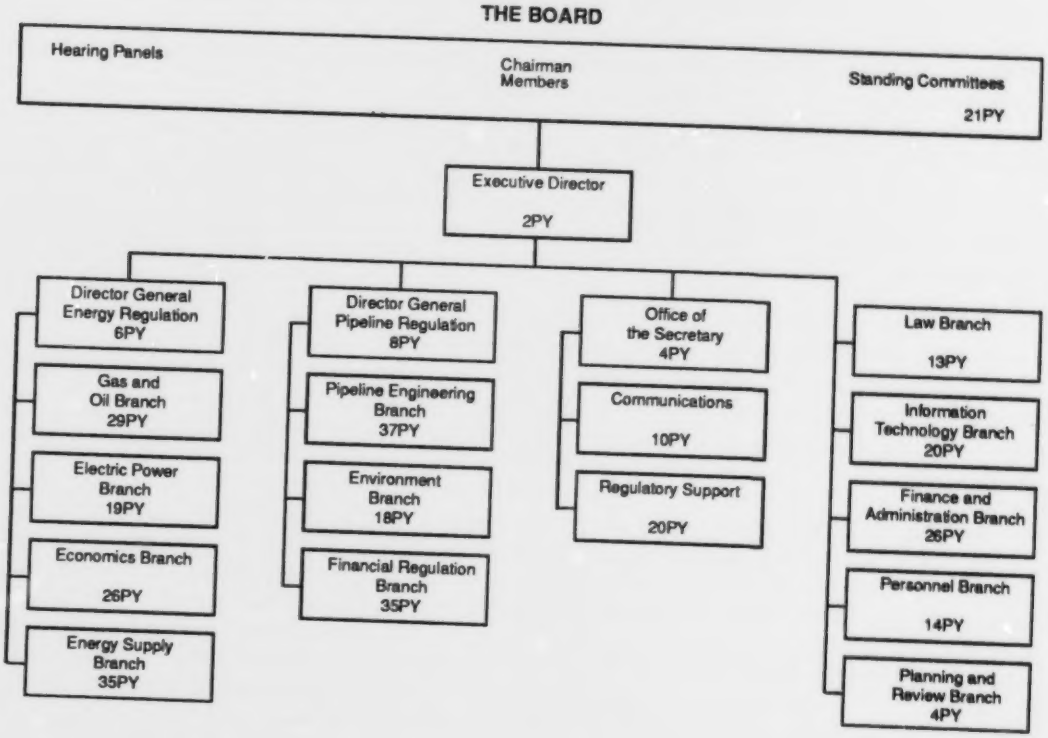

The Board consists of: up to eleven permanent members (passage of Bill C-23 will reduce this to nine; there are presently nine) and up to six temporary members (there are presently two), all of whom are appointed by the Governor in Council. Permanent Board Members are appointed for a fixed initial period of seven years which may be renewed for periods of up to seven years; mandatory retirement is at age seventy. The Act provides for a Chairman who is the Board's Chief Executive Officer and a Vice-Chairman. Board Members function in effect as judges, deciding cases as a result of the public hearing process or at formal Board meetings.

The Executive Director is the Board's senior staff member and Chief Operating Officer. The responsibilities include the overall management of the Board, the acquisition and allocation of human and financial resources, the efficiency and effectiveness of Board activities and operations and the provision of advice on such matters as the Chairman may deem appropriate.

The Director General, Energy Regulation is responsible for the integration of all staff activities involving the regulation of energy exports and international power lines. This encompasses planning and coordinating all work affecting the regulation of international power lines, exports and imports of oil, gas, and electricity under Part VI of the National Energy Board Act, and coordinating the analysis of all matters related to energy demand and supply.

The Gas and Oil Branch provides advice to the Board on oil and gas matters including evaluation of oil and gas markets and commercial transactions; transmission, processing and distribution of commodities. It also synthesizes such information into assessments applicable to the Board's regulatory roles. The Branch is responsible for export and import regulation, monitoring and for matters related to traffic and discrimination in service for gas and oil pipelines. The Branch collects and disseminates data on exports and imports including volumes and prices, and also prepares and supplies data on the consumption and transportation of crude oil, petroleum products, gas products and natural gas; incorporating estimates of short-term domestic and export demand and pipeline throughputs.

The Electric Power Branch advises on matters relating to electricity export licensing, international power line certification, and regulatory surveillance. The Branch prepares supply and demand forecasts for electricity that are used in dealing with electrical and other applications and in support of the Board's Supply and Demand reports, reviews the North American market for electricity, and provides advice on matters under federal jurisdiction that relate to the production, transportation, sale, and exchange of electricity.

The Economics Branch is responsible for evaluating the economic worth to Canada of applications before the Board to licence exports and to certificate pipeline and international power line projects. The Branch develops, in collaboration with others in the Board, general approaches to energy regulation and pipeline toll and tariff structures which involve considerations of economic efficacy. The Branch is responsible for preparing detailed projections of energy demand in Canada, macro-economic projections for the long-term performance of the Canadian economy, long-term outlooks for Canadian exports of natural gas and electricity to the U.S. market and long-term projections of world oil prices, these activities largely in support of the Board's Supply and Demand Reports, market monitoring requirements and evaluations of export licence and facilities applications. The Branch also advises on the state of competitive conditions in energy markets, to the extent required for the Board's regulatory mandate.

The Energy Supply Branch is responsible for advising on matters relating primarily to the supply of conventional and synthetic crude oil, natural gas and natural gas liquids. The Branch prepares both short-term and long-term projections of supplies of these energy commodities from conventional, oil sands and frontier sources, based on its own studies and consultations with industry and other groups. The Branch also prepares estimates of establised oil and gas reserves in Canada; conducts analyses of ultimate resource potentials and reserves additions rates; evaluates the supply costs and economics of resources projects; monitors developments in the energy sector, particulary the producing industry; and, investigates potential new energy supply sources. The Branch undertakes these activities in support of both the Board's regulatory and advisory responsibilities. These activities are conducted in both the Board's Calgary and Ottawa offices.

The Director General, Pipeline Regulation integrates all staff activities relating to the regulation of gas, oil, and petroleum products pipelines. This encompasses the design, construction, operation, safety, and environmental concerns specified under Part III of the National Energy Board Act and matters regarding traffic, tolls, and tariffs under Part IV of the Act.

The Pipeline Engineering Branch advises on matters relating to pipeline certificates issued under the National Energy Board Act and for the regulation of the safety of pipeline facilities under the Board's jurisdiction. The Branch is the Board's principal source of advice on technical matters included in applications by pipeline companies for facilities construction. Board staff in this Branch also administer certain portions of the Canada Labour Code relating to pipeline worker safety.

The Environment Branch provides advice on the protection of the environment during the construction and operation of pipeline and power line facilities; on the protection of land-owner rights with respect to land acquisition; and on the technical requirements related to third-party crossing of pipelines.

The Financial Regulation Branch has the primary responsibility for tolls and tariffs, financial advice and costs of transportation under specific areas of the National Energy Board Act. As such, its main function includes the provision of expert financial advice to the Board on all toll applications and to the hearing panel. It also audits the accounts of pipeline companies under the Board's jurisdiction and monitors the financial performance of pipelines on a regular basis to ensure that tolls are just and reasonable.

The Office of the Secretary receives all applications and submissions and coordinates their consideration by the Board. It advises on the scheduling of hearings, and makes all administrative arrangements for public hearings in Ottawa and across Canada. In addition, it provides media and public relations services, publications services and operates the Board's library. It administers the Access to Information and Privacy Acts and coordinates translation services with the in-house translation unit provided by Secretary of State.

The Law Branch provides legal advice to the Board on all matters relating to the Board's powers and responsibilities, acts as Counsel for the Board at public hearings, and represents the Board in proceedings before the Federal and Supreme Courts of Canada.

The Information Technology Branch is responsible for computer systems services, word processing support, data processing support and telephone services. This includes consultative services, computer operations, data management, program design and development, and an advisory service on the latest data processing techniques and applications. Branch responsibilities also include the integration of information processing systems and services for the Board.

The Finance and Administration Branch coordinates and administers the financial and administrative policies under which the Board operates. It provides advice and services relating to accounts processing, financial planning and budgeting, property, materiel, records and mail management. It also provides accounting services for the Northern Pipeline Agency.

The Personnel Branch provides advice and services in the areas of staffing, human resources planning, training, employment equity, official languages, classification, staff relations, safety and health, pay and benefits; conflict of interest, employee assistance, merit awards and security.

The Planning and Review Branch is responsible for the NEB's strategic and operational planning process, program review and evaluation, the internal audit program and the management practices program.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

Energy price changes have been moderate over the past several years and no external events have posed obstacles to the effective operation of energy markets. However, the basic purposes of energy regulation remain: namely, to protect Canada's energy security; to promote efficiency and fairness in energy supply; to provide for the environmental integrity and safety of energy transportation systems under federal jurisdiction; and to provide appropriate economic regulation of those transportation systems which are natural monoplies.

Market mechanisms and competitive pressures cause some elements of the Canadian energy industries to be competitive, efficient and non-discriminatory in their terms of service, but market pressures do not operate with equal force in all parts of the energy sector. Critical elements of our energy supply systems are to an extent "natural monopolies". These include the major interprovincial oil and gas pipelines. Therefore continuing regulation of pipeline tolls and tariffs is necessary even though the business of buying and selling gas is progressively freed up and oil markets are effectively unregulated.

Pipelines have social and environmental impacts which exceed the boundaries of the project concerned. As safety and environmental aspects of pipelines are on-going concerns, the Board will continue to certify them, to inspect pipeline safety and to consider their environmental and socio-economic impacts.

The NEB also has jurisdiction over international power lines and designated interprovincial power lines. In assessing such power lines the Board will have particular regard to (i) the environmental impact of the proprosal, and (ii) the effect of the power lines on provinces other than those through which the line is to pass. In carrying out its assessments, the Board will seek to avoid duplication of provincial review procedures.

While energy supply seems over-abundant today, few assume this will last indefinitely either in Canada or in the USA. Given the basic importance of oil, gas and electricity to Canadians, and given that domestic supplies are either depleting or available at increasing real cost in the future, the Board has oversight responsibilities relating to energy exports, the forms of which vary by energy type and over time.

Some of the ways in which the Board regulates energy exports are changing. For example, in natural gas regulation, the Board has adopted a surplus determination procedure which does not unduly interfere with the market when it is working to serve Canadian needs adequately and fairly, but which will provide for intervention by the Board when evidence of market failure exists. The Board's regulatory procedures provide for assessments of export impacts on Canadian energy markets, the public interest to Canada of export proposals and complaints from Canadian purchasers about ability to buy gas on equitable terms and conditions.

NEB regulation of electricity exports given the policy being introduced under Bill C-23 would provide that:

- Export and international power line proposals do not cause unacceptable impacts outside of the sponsoring province;
- Export and international power line proposals do not cause unacceptable environmental impacts, and
- Canadians wishing to purchase electricity to serve their own domestic requirements are given access to any surpluses available for electricity export, under terms and conditions no less favourable than those being offered to export customers.

The Board's conduct of energy studies necessary to its regulatory responsibilities and requests under Part II of the NEB Act is on-going. For example, in September 1988, the Minister asked the Board to identify and examine adequate measures to permit interprovincial trade in electricity to grow, to encourage greater cooperation between utilities and to give buyers and sellers of electricity commercial access to transmission capacity across intervening provinces. This study is underway. In natural gas the Board published its second Natural Gas Market assessment report in December 1989, in fulfillment of its monitoring responsibilities under the amount gas export licensing procedures.

In keeping with government policy to alleviate and improve the efficiency of regulation, the Board has spent and will continue to expend effort in finding ways to improve the efficacy of energy regulation.

E. Program Effectiveness

Internal Audit: The Board maintains an effective internal audit function. A systematic review and appraisal of Board operations is conducted on a cyclical basis as indicated in the five-year audit plan. This plan is monitored and approved by the Board's Internal Audit and Program Review Committee, with the Chairman presiding. During the fiscal year 1990-91 it is planned to conduct three internal audits and to carry out follow-ups on previously conducted audits.

Program Review: After its first complete year in operation, the program review unit has established a firm base on which to conduct future reviews. The annual plan, based on a seven year cycle as recommended by the Office of the Comptroller General, is also monitored and approved by the Internal Audit and Program Review Committee. A review framework has been developed for the Board and incorporated into the Operational Plan Framework. A review assessment of the Board's Energy Supply Branch, one of seven operational branches, has been conducted, and the subsequent review will be completed in fiscal year 1989-90. A review of the mandate of the Board is underway and will also be completed in fiscal year 1989-90. The mandate review will be used as an opportunity to develop 'logic charts' for each of the operational branches. Scheduled for fiscal year 1990-91 is a full review assessment and review of another of the operational branches of the Board.

F. Performance Information and Resource Justification

The National Energy Board's resource requirements are based on a single program and a single program activity: energy regulation and advice. The Board's energy studies and advice contribute significantly to its regulatory activity, and it obtains information from regulatory activities which enhance the practicality and relevance of its studies and advice.
The following diagram illustrates the inter-relationships between energy regulation and advice.

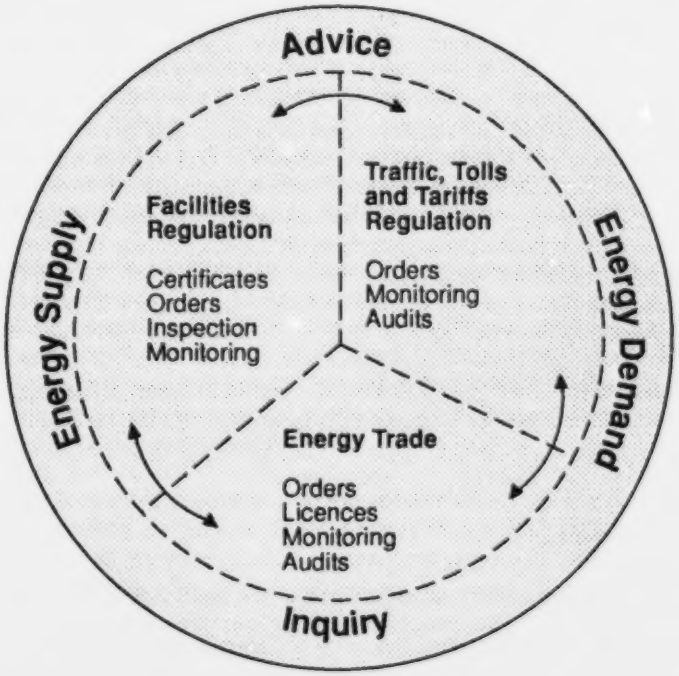

The regulatory workload of the Board is, for the most part, externally generated. Although the Board is very much in control of the processes and procedures it uses, it is reactive in terms of the amount of future activity. Planning requires continual liaison with current and prospective applicants to estimate the number, nature and timing of applications that will be received.

The following outlines the National Energy Board's workload for each of the sub-activities i.e. Advice and Inquiry; regulation of Facilities and of Traffic, Tolls and Tariffs; Energy Trade; as well as Program Management and Services.

1. Advice and Inquiry

Objective: Use of the Board's expertise and data bases to provide information and analysis on the control, conservation, use, transportation, marketing, and development of oil, natural gas, and electricity. Inquiry into aspects of the North American energy situation important to the maintenance of Canada's energy security.

Description: the Advice and Inquiry function represents approximately 46 person-years or 14% of the total P.Y.'s.

The Board's regulatory responsibilities cover many aspects of the Canadian energy sector. In 1988 energy accounted for some 6.6% of the Gross Domestic Product which amounts to some $40 billion per year, including about $10.3 billion in energy exports. This level of impact on Canada requires the Board to be informed on a wide range of energy matters within and outside Canada, and to make recommendations to government on issues that come under the Board's direct responsibility or on which it has been specifically requested to provide advice. In addition to the Board's continuing studies and reports on energy related matters, the NEB Act also makes provision for the initiation of specific studies, inquiries and reports at the request of the Minister.

In order to carry out its regulatory responsibilities effectively, the Board must continue to monitor closely developments in the oil and gas producing industry to ensure that it is fully aware of circumstances affecting short and long term supply and demand. The Board will also continue to provide advice on a monthly basis to the Minister on oil, gas and electric power matters.

Key results	Workload factors	Achievement criteria
Ongoing assessment for Canadian energy supply and demand.	• Prepare and issue an update of its biennial report on Canadian Energy: Supply and Demand, 1989-2010. • Conduct a review of interprovincial trade in electricity as requested by the Minister.	• Effective industry liaison. • High quality analysis effectively communicated.
Up-to-date reserves estimates.	• The number of pools and wells likely to require assessments. (see Figures 4 and 5).	• Timely and accurate reserve information for facility and export decisions.

Figure 4: **Western Canada Oil and Gas Pool Count**

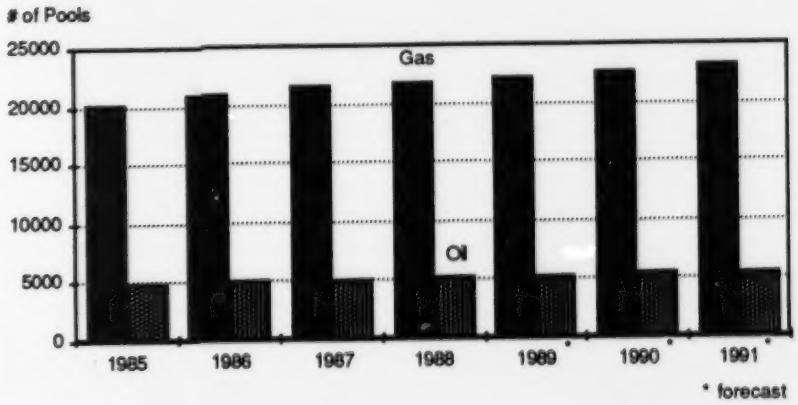

Figure 5: **Western Canada Producing Oil and Gas Wells**

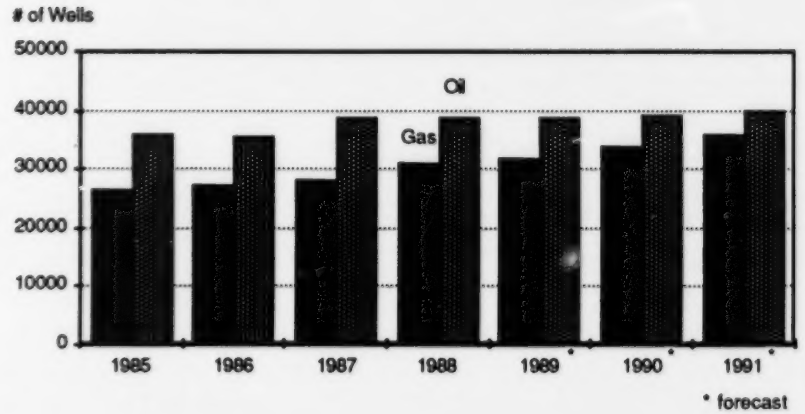

2. Facilities Regulation

Objective: Ensuring expeditious, safe, and environmentally sound construction and operation of gas and oil pipelines and power lines subject to federal jurisdiction.

Description: Facility regulation represents approximately 75 person-years or 22% of the total P.Y's. The Board regulates 48 oil and gas pipeline companies which have the following characteristics:

- o operating costs reviewed and scrutinized by the Board: approximately $2 billion;
- o total net assets subject to Board review, approval and inspection: $6 billion;
- o length of pipeline subject to the Board's jurisdiction: 32,000 km geographically located in 6 provinces and both territories;
- o number of customers: in excess of 500.

Key results and major workload factors for this sub-activity are summarized as follows:

Key results	Workload factors	Achievement criteria
Approval of new, additions to, and modifications to pipeline facilities.	• Number of hearing days. (see Figure 6) • $ value of approved new and additions to facilities. (see Figure 7) • Anticipate approximately 85 miscellaneous orders in 1990-91 (forecasts are 85 for 1989-90). • Prepartion for applications involving frontier and offshore areas. • Assessment of supply/ demand considerations. • Cost control monitoring on construction projects.	• The approval, in a timely manner, of the construction of facilities which are in the public interest. • Environmentally sound and cost effective construction and operation. • Views of all interested parties have been taken into account.
Monitoring surveillance, safety and environmental inspections examinations and audits.	• Cyclical review of the 48 regulated pipeline companies: 340 inspections and audits planned for 1990-91 (336 are forecasted in 1989-90).	• The assessment of compliance with safety and environmental regulations, while minimizing regulatory intervention. • Reduction in the number of accidents. • Enforcement of labour regulations to the satisfaction of Labour Canada.

Key results	Workload factors	Achievement criteria
Pipeline Crossing: reduction of third-party damage through inspections, audits, public awareness and enforcement.	• 75 audits/inspections anticipated in 1990-91 (75 forecasted for 1989-90). • 30 investigations of regulatory violations anticipated in 1990-91 (25 forecasted for 1989-90).	• Decrease in repeat regulatory violations. • Decrease in damages. • Increased public awareness. • Efficient resolution of conflicts.
Studies including maintaining and updating regulations.	• Review and update in excess of 200 sections of regulations pertaining to the design, construction, operation maintenance and crossing of pipelines. • Working with the Canadian Standards Association (CSA) and with industry. Studies include: northern pipeline issues, engineering services for the Northern Pipeline Agency.	• Client acceptance of the new rules. • Minimizing duplication in the development of standards. • Keeping abreast of new developments including technological changes.

Figure 6: Number of Hearing Days: Facilities

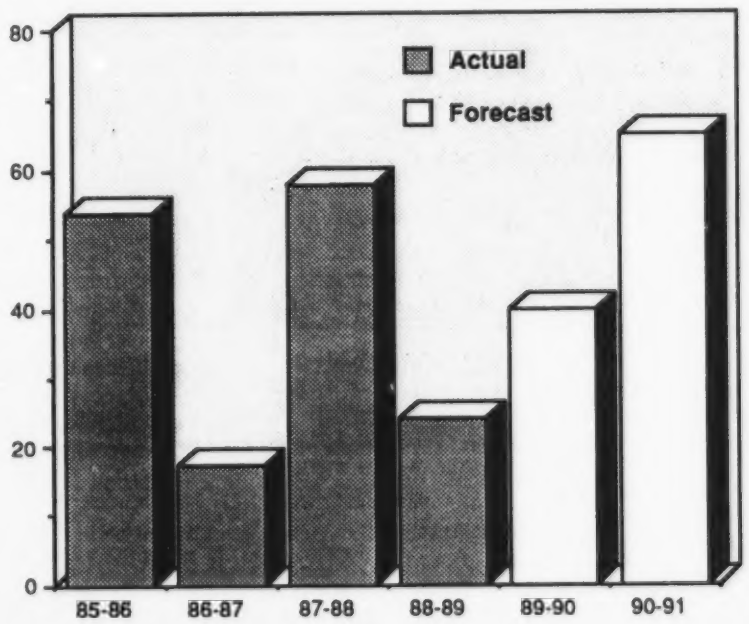

Figure 7: $ Value of New and Additions to Facilities

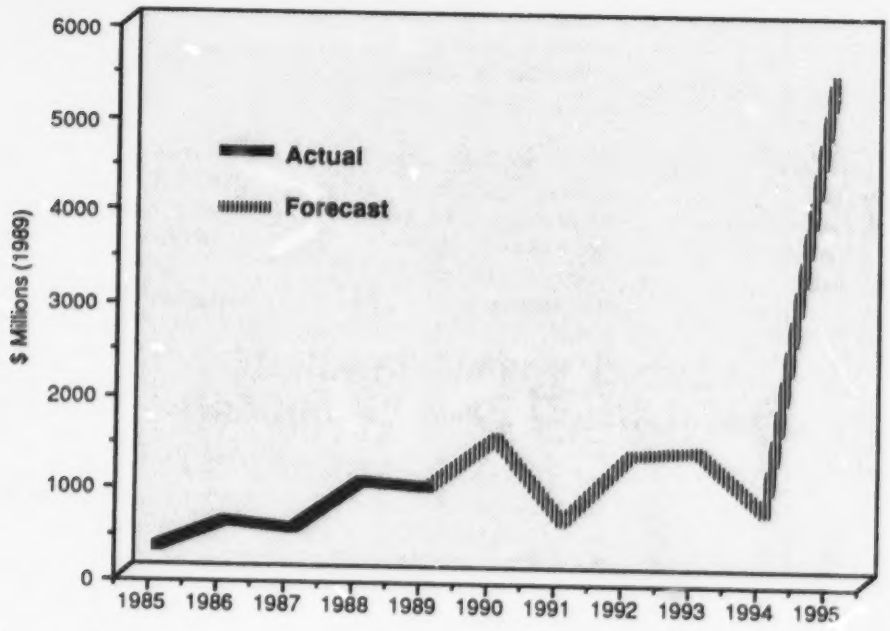

3. Traffic, Tolls and Tariffs Regulation

Objective: Ensuring that tolls of pipelines under federal jurisidiction are just and reasonable and that pipeline services are provided on a continuing basis, without unjust discrimination, and in a cost-efficient manner.

Description: Traffic, Tolls and Tariffs regulation represents approximately 58 person-years or 17% of the total P.Y.'s. See page 21 for the regulated characteristics of regulated companies.

Key results and major workload factors for this sub-activity are summarized below:

Key results	Workload factors	Achievement criteria
Review and approval of toll and tariff applications and adjustments.	• Number of hearing days. (see Figure 8) • Annual cost of service reviewed and scrutinized by the Board for major regulated companies. (see Figure 9)	• Implementation of initiatives to streamline hearings during a period of heightened public interest. • Timely toll adjustments. • Maintaining the integrity of our public hearing process.
Review and adjudication of third party access and traffic.	• Number of applications, complaints and issuance of orders.	• Non-discriminatory access to transportation services.

Key results	Workload factors	Achievement criteria
	• Number of toll adjustment orders anticipated in 1990-91 are 75; the same level as 1989-90.	
Surveillance (comparing actual expenses and revenues with those approved by the Board) and regulatory audits.	• Review and analysis of quarterly reports for the 10 major oil and gas pipeline companies. • Review and analysis of yearly reports for 38 smaller regulated oil and gas pipeline companies. • Detailed audits of additions to rate base and cost of service items, normally performed on a biennal basis for the 10 major oil and gas pipelines under the Board's jurisdiction.	• Provision of timely and effective review while minimizing the reporting requirements of pipeline companies. • Performance of on-site verifications of pipeline company financial books and records to ensure compliance with regulations and to assess appropriateness of actual costs.
Studies including maintaining and updating regulations.	• Maintain under review practices of other regulatory bodies both in Canada and the U.S. and changing industry practices.	• Ensuring the Board remains responsive to the changing toll setting practices.

Figure 8: Number of Hearing Days: Traffic, Tolls and Tariffs

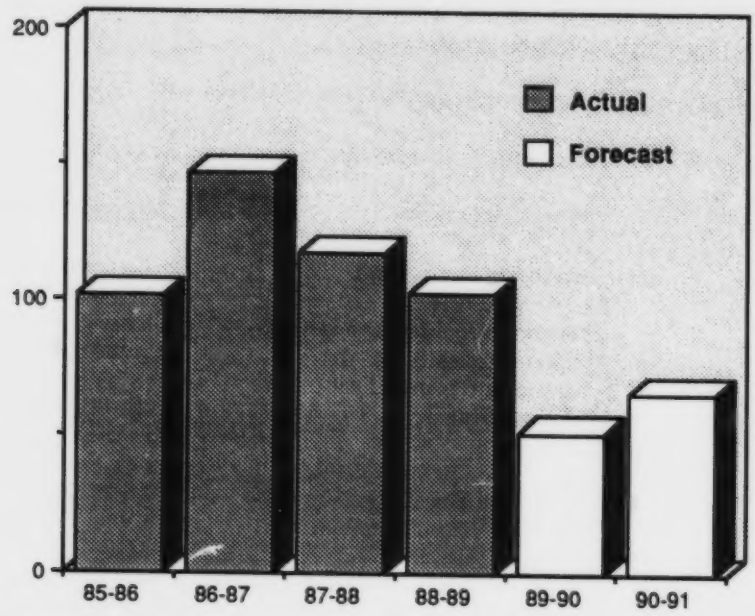

Note: The decrease in the number of hearing days is a result of a change in regulatory procedures whereby a large number of toll applications are being processed via written submissions.

Figure 9: 1988 Cost of Service (10 Major Pipelines)

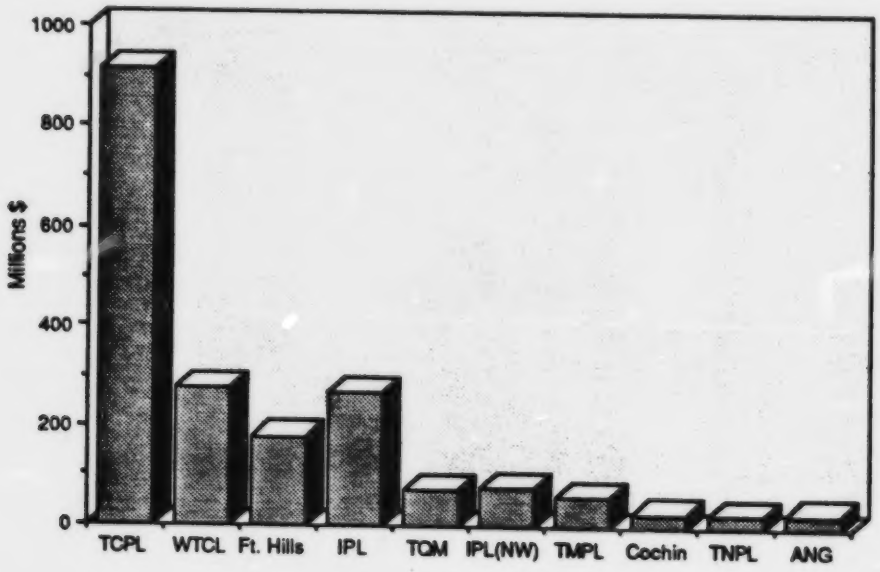

4. Energy Trade

Objective: Ensuring Canadian interests are served through participation in the developing North American market for electrical power, gas and oil.

Description: Energy Trade represents approximately 60 person-years or 18% of the total P.Y.'s.

Key results and major workload factors for this sub-activity are summarized as follows:

Key results	Workload factors	Achievement criteria
Consideration of applications for export licences requiring public hearings: electricity and natural gas.	• Number of hearing days. (see Figure 10) • Number of applications and export volumes being applied for (Figures 11 and 12 respectively.)	• Application of market-based export criteria in natural gas hearings. Simplification of electric power export hearings pursuant to legislative and government policy changes.
Monitoring and assessment of energy developments, studies including maintaining and updating regulations.	• Produce an annual report on Crude Oil and Petroleum Products. • Monitor licence conditions contained in natural gas and electricity export licences.	• Memos to Minister highlighting energy matters. • High quality and timeliness of advice to the Board and the Minister. • Accurate dissemination of volume and price data for industry use.
Consideration of applications for export and import orders not requiring public hearings and applications for approval of contract changes: electricity, natural gas and oil.	• Anticipate processing 300 orders in 1990-91 (forecasting 280 orders during 1989-90).	• Timely and effective processing of orders. • Contract analysis accounting for current market situations.

Figure 10: Number of Hearing Days: Exports

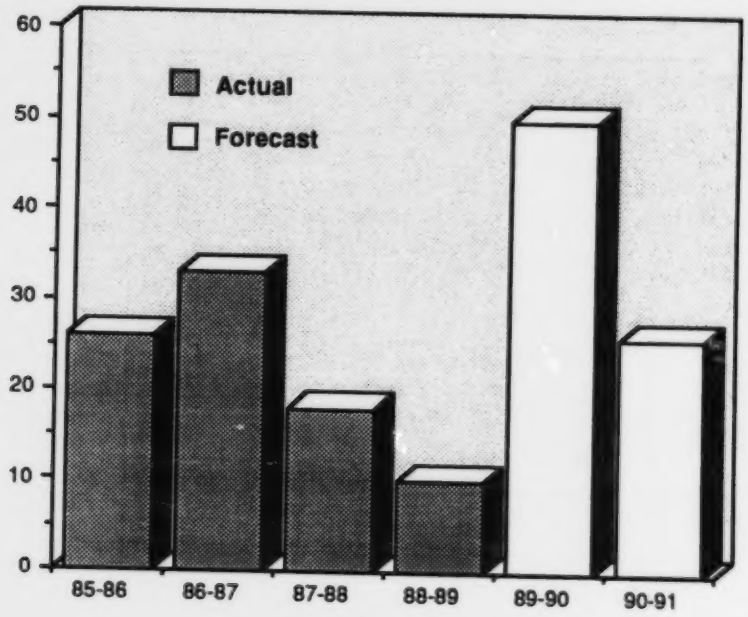

Figure 11: Number of Natural Gas Export Licence Applications Processed

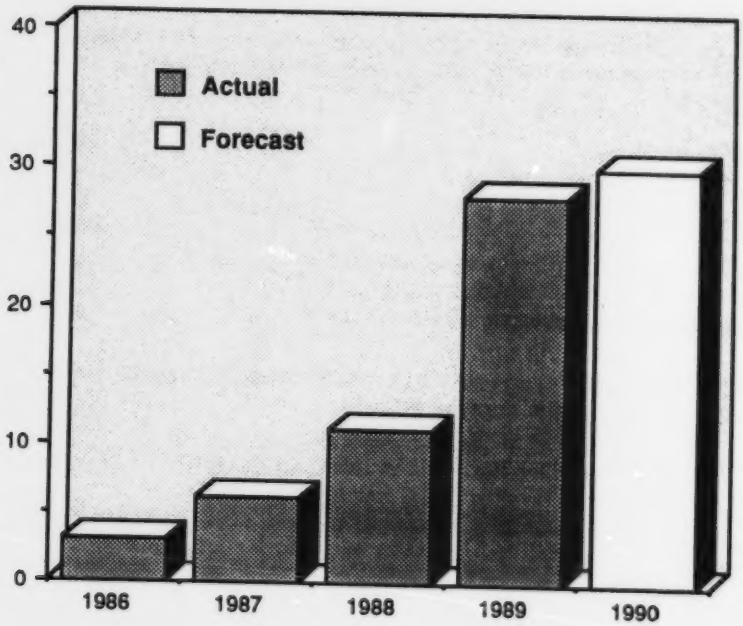

Figure 12: Volumes of Natural Gas Authorized for Export at Year End

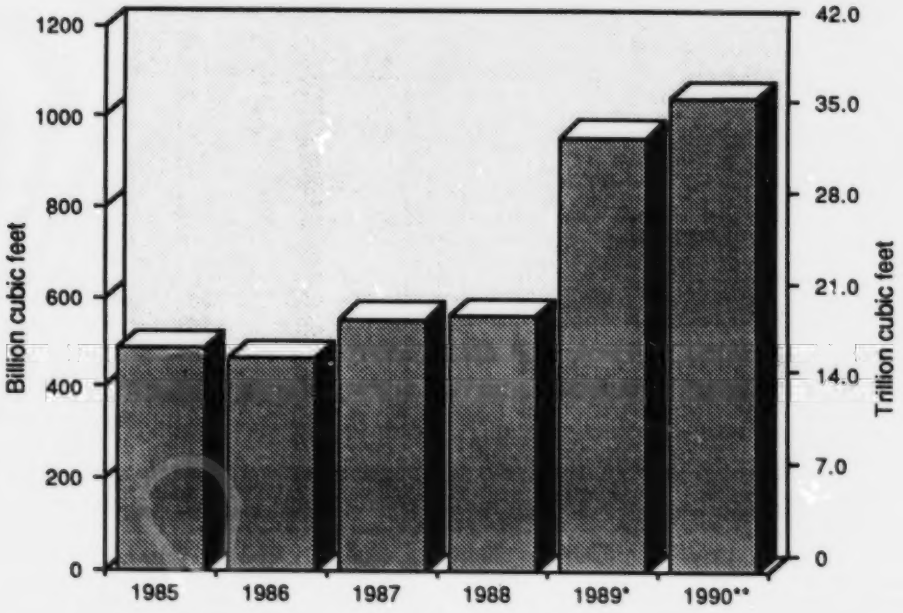

* Includes 260 billion cubic metres (9.2 Tcf) of gas for export from Mackenzie Delta region which has been authorized by the Board in 1989 but has yet to obtain Governor in Council approval.

** For 1990, the figure is based on the 1989 authorized volumes plus the volumes of 88 billion cubic metres (3.1 Tcf) of applied for volumes which may or may not be approved.

5. Program Management and Services

Objective: Providing effective support and advice to Board Members, departmental managers, and employees so that program objectives may be achieved.

Description: The Program Management and Services functions represents 97 person years or 29% of the total P.Y.'s.

Key results and major workload factors for this sub-activity are summarized as follows:

Key results	Workload factors	Achievement criteria
Provide complete financial, administrative, and human resource support to operating managers.	• Implementation of cost recovery. • Implementation of the new Board file classification system. • Implemention of Official Languages Letter of Understanding. • Analysing and implementing the RCMP-EDP audit.	• Efficient and effective billing and collection process for cost recovery. • Provision of improved support to both the Access to Information and Privacy Acts and Board activities. • Increase use of French as a language of work. • Cost effective implementation of audit recommendations.
To improve the Board's communications with external parties.	• Update information bulletins. • Continue with the automation of the Board's Library i.e. acquisitions, circulations and serials modules.	• Improved understanding of the Board's procedures and regulations. • Increased effectiveness in retrieving information for both the NEB and the public. • Increased effectiveness in service to the public.
To improve the Board's internal communications.	• Increase the number of special editions of the Internal newsletter based on key events and themes.	• Improved understanding of the NEB's role. • Improved employee morale.
To maintain an effective and efficient internal audit and program review process.	• Perform planned audits and program reviews.	• Pertinent and timely audit and program review reports. • Identification of potential productivity increases. • Early warning of problems.
To complete implementation of the Board's office automation strategy including networking.	• To integrate and establish inter-system communications. (Phase II of the Networking project)	• Increased operational and administrative productivity. • Reduced system maintenance and operating costs.

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

National Energy Board financial requirements by object, presented in Figure 13, reflect an increase of 5.2% from the 1989-90 forecast to 1990-91 Estimates. This increase is explained on pages 7 and 8.

Figure 13: Details of Financial Requirements by Object ($000)

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Personnel,			
Salaries and wages	**18,161**	16,813	15,478
Contributions to employee benefit plans	**2,815**	2,675	2,755
Other Personnel Costs	**100**	75	44
	21,076	19,563	18,277
Goods and services			
Transportation	**995**	955	674
Postage and freight	**125**	130	74
Communication	**155**	162	179
Information	**120**	75	104
Training	**305**	243	188
E.D.P. services	**120**	110	114
Other professional and special services	**890**	856	680
E.D.P. rentals	**120**	270	289
Other rentals	**405**	334	353
Tenant services	**150**	245	554
Other purchased repairs and upkeep	**141**	150	203
Library supplies	**178**	160	173
Other Utilities, materiels, & supplies	**300**	289	271
	4,004	3,979	3,856
Total operating	**25,080**	23,542	22,133
Capital - Acquisition of equipment	**475**	750	439
Total	**25,555**	24,292	22,572

2. Personnel Requirements

Personnel expenditures account for 82% of the Program's total expenditures. A profile of the Program's personnel requirements is provided in Figure 14.

Figure 14: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board			Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
	Estimates 90-91	Forecast 89-90	Actual 88-89		
Management	16	14	14	59,000 - 132,700	82,707
Scientific and Professional					
Economics, Sociology and Statistics	30	24	25	16,751 - 75,800	54,307
Engineering and Land Survey	33	28	30	27,613 - 74,810	55,204
Law	9	9	9	27,600 - 120,100	66,568
Physical Sciences	37	33	34	21,430 - 73,473	62,112
Library Sciences	2	2	2	24,255 - 57,502	50,750
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	27	25	27	16,702 - 69,615	41,524
Commerce	39	37	38	17,334 - 71,535	63,590
Computer System	12	9	10	22,310 - 73,032	49,258
Financial Administration	3	2	3	16,200 - 63,422	54,087
Personnel Administration	4	5	5	15,669 - 64,315	48,443
Program Administration	6	6	6	16,702 - 69,615	47,712
Other	4	2	3		53,001
Technical					
Social Science Support	14	12	12	15,415 - 70,474	41,247
Other	6	7	7		38,737
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	44	45	45	15,778 - 38,728	27,577
Secretarial, Stenographic, Typing	42	42	42	15,637 - 38,975	28,509
Other	8	10	10		29,506
TOTAL	336	312	322		

	Other Person-Years*			Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
	Estimates 90-91	Forecast 89-90	Actual 88-89		
Governor in Council	11	9	9	42,500 - 158,800	108,409

* **Person-Years** - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditures requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1989. The average salary column reflects the estimated base salary cost including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Net Cost of Program

The Estimates of the Program include only expenditures to be charged to its voted and statutory authorities. Figure 15 provides other cost items, as well as projected revenue, which need to be taken into account to arrive at the estimated net cost of the Program.

Figure 15: Net Cost of Program for the year 1990-91

(thousands of dollars)

Main Estimates 1990-91	Add Other Costs(1)	Total Program Cost	Less Revenue(2)	Estimated Net Program Cost 1990-91	1989-90
25,555	2,389	27,944	(15,000 - 27,944)	(12,944 - 0)	26,477

(1) Other costs include the following:

	($000)
• accommodation received without charge from Public Works;	1,742
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by the Treasury Board Secretariat - $1,776 for all types of person-years;	616
• pay processing services provided by Supply and Services Canada.	31

(2) Revenue: in response to the government's user pay initiative the NEB has developed and carried out industry consultation on a cost recovery implementation proposal. The proportion of NEB's cost which the government decides to recover was not known at the time of preparing this document. Furthermore the enabling legislation, Bill-C23, had not received royal assent. For the purpose of showing a net cost of the Program we are forecasting a range of revenue from $15.0 million to the total budget.

Office national de l'énergie

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1991-III-14
ISBN 0-660-55580-8

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Office national de l'énergie

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le plan des dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend deux sections. La première section présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit plus de renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La première section est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics, ce qui assure une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et aide à évaluer les résultats financiers du Programme au cours de la dernière année.

Le document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver des renseignements supplémentaires sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 4
B. Emploi des autorisations en 1988-1989 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1990-1991
1. Points saillants
2. Sommaire des besoins financiers 6
B. Rendement récent 7
1. Points saillants
2. Examen des résultats financiers 8
C. Données de base 11
1. Introduction
2. Mandat 11
3. Objectif du Programme 12
4. Description du Programme 12
5. Organisation du Programme en vue de son exécution 12
D. Perspective de planification 14
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme
E. Efficacité du programme 18
F. Données sur le rendement et justification des ressources 19
20

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 33
2. Besoins en personnel 34
3. Coût net du Programme 35

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédit	(en milliers de dollars)	**Budget principal 1990-1991**	Budget principal 1989-1990
	Office national de l'énergie		
35	Dépenses du programme	**22 740**	21 809
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**2 815**	2 675
	Total de l'organisme	**25 555**	24 484

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédit	(dollars)	**Budget principal 1990-1991**
	Office national de l'énergie	
35	Office national de l'énergie - Dépenses du Programme	**22 740 000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1990-1991				
	Années-personnes autorisées*	Budgétaire Fonctionnement	Budgétaire en capital	Total	Budget Dépenses principal 1989-1990
Réglementation et consultation en matière d'énergie	336	25 080	475	**25 555**	24 484
Années-personnes autorisées en 1989-1990	336				

* Pour plus de renseignements sur les années-personnes, veuillez consulter le tableau 14, page 35.

B. Emploi des autorisations en 1988-1989 -- Volume II des Comptes publics

Crédits	(dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Office national de l'énergie			
50	Dépenses du Programme	21 746 000	21 746 000	**19 816 863**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 665 000	2 755 000	2 755 000
	Total du Programme - Budgétaire	24 411 000	24 501 000	**22 571 863**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1990-1991

1. Points saillants

Consultations et enquêtes:

- Préparation et publication d'une mise à jour de son rapport biennal : L'énergie au Canada: Offre et demande 1989-2010.
- Terminer la phase I de l'étude sur le commerce interprovincial de l'électricité demandée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Réglementation des installations:

- Traiter un grand nombre de demandes complexes visant des prolongements majeurs de pipelines existants et la construction de nouveaux pipelines (voir tableau 7, page 26).
- Raffermir la protection de l'environnement en faisant un examen attentif des demandes des entreprises et en incluant dans son prochain rapport sur l'offre et la demande d'énergie des répercussions écologiques associées aux tendances dans le domaine.
- Avec l'entrée en vigueur de la loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports, l'ONE préparera un protocole d'entente avec le bureau créé aux termes de cette loi pour délimiter les responsabilités dans le cas des enquêtes sur des accidents mettant en cause des pipelines.
- Procéder aux audiences entourant l'étude possible du tracé détaillé du prolongement du réseau de TransCanada Pipeline.
- Publier le Règlement sur les pipelines en mer en prévision de l'exploitation possible d'hydrocarbures dans les eaux canadiennes.
- Publier le Règlement sur les installations de gaz en vue de son application aux installations qui relèvent de la compétence de l'ONE.

Réglementation du transport, des droits et des tarifs:

- Résoudre diverses questions de transport (accès à un réseau pipelinier) découlant d'une politique de libre accès au marché énergétique.

- Mettre en application une nouvelle politique sur la vérification des sociétés pipelinières réglementées.

- Traiter un nombre accru de demandes relatives aux droits présentées par de grandes sociétés pipelinières.

Commerce de l'énergie:

- Continuer de traiter de façon ordonnée et expéditive le nombre croissant de demandes importantes d'exportation de gaz naturel (voir tableaux 11 et 12, pages 30 et 31 respectivement).

- Traiter un certain nombre d'importantes demandes d'exportation garantie d'électricité.

Gestion du Programme et des services:

- Mettre en application le recouvrement des coûts.

- Achever la phase II du projet d'établissement du réseau de micro-ordinateurs.

- Améliorer la productivité par l'utilisation de micro-ordinateurs.

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1: Besoins financiers (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévus 1989-1990	Différence
Réglementation et consultation en matière d'énergie	**25 555**	24 292	1 263
Années-personnes*: Controllées par le C.T.	**336**	312	24
Autre	**11**	9	2
	347	321	26

* Pour plus de renseignements sur les années-personnes, veuillez consulter le tableau 14, page 35.

Les prévisions pour 1989-1990 (fondées sur les renseignements dont disposait la direction le 30 novembre 1989) représentent une non-utilisation de 192 000 $ au titre salarial par rapport au montant de 24 484 000 $ inscrit au budget des dépenses principal. Ces crédits périmés s'expliquent principalement par la non-utilisation de 24 années-personnes autorisées et d'une "autre" année-personne. Le surplus prévu du budget salarial a été réduit de 1 million $ du fait:

- de l'engagement d'un nombre important de dépenses salariales qui n'avaient pas été englobées dans le budget salarial original et qui furent par la suite financées à même le surplus prévu, par ex., le versement rétroactif de traitements de l'ordre de 275 000 $ applicables à des années antérieures, le paiement des augmentations salariales de l'année en cours qui dépassent de 250 000 $ celles qui avaient été prévues au budget, le versement de sommes tenant lieu de remboursement de congés annuels à des employés mis à la retraite, (100 000 $) et des primes au rendement de 32 000 $ pour les cadres supérieurs;

- le virement de 325 000 $ du budget salarial au budget de fonctionnement.

Explication de la différence: La principale cause de l'écart (1 050 000 $ de plus) entre les prévisions de 1989-1990 et le budget des dépenses de 1990-1991 tient aux augmentations salariales prévues.

Au cours de 1989-1990, l'Office a continué d'éprouver des difficultés à doter des postes dans les domaines du génie, de l'économie et des systèmes informatiques. Ces difficultés de recrutement, combinées à une augmentation du roulement du personnel et de la participation à des programmes de détachements interministériels, ont été les principaux facteurs à l'origine de l'importante sous-utilisation des années-personnes prévues pour 1989-1990. Le tout s'est traduit par un accroissement notable des heures supplémentaires, le recours aux marchés de services et le report d'activités d'importance moins critique (à court terme). On prévoit que l'utilisation des années-personnes augmentera en 1990-1991.

B. Rendement récent

1. Points saillants pour 1988-1989 et 1989-1990

Consultations et enquêtes:

- À la demande du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'Office a entrepris une étude sur le commerce de l'électricité entre services. Le but précis de l'étude est d'examiner, en vue de la présentation ultérieure d'un rapport, les principales mesures qui pourraient être prises pour (i) favoriser le commerce de l'électricité entre les provinces; (ii) encourager les services publics d'électricité à coopérer davantage dans le domaine de la planification et du développement; (iii) permettre aux acheteurs et aux vendeurs d'électricité d'obtenir l'accès, sur une base commerciale, aux ressources de transport disponibles, par l'intermédiaire des provinces concernées, pour les besoins du transport en transit.

- Le 7 décembre 1988, l'Office a publié son rapport intitulé L'énergie au Canada: Offre et demande 1987-2005. Le rapport renferme des prévisions à long terme sur l'offre des principales sources d'énergie au Canada, à savoir l'électricité, le pétrole, le gaz naturel et leurs sous-produits et fait aussi état de la demande d'énergie de source canadienne au Canada et à l'étranger.

Réglementation des installations:

- Pipelines: L'Office a délivré des ordonnances et des certificats applicables à de nouveaux pipelines ou au remplacement d'installations pipelinières, d'une valeur totale de quelque 2 milliards de dollars en 1988-1989 et 1989-1990 (voir tableau 7, page 26).

- L'Office a poursuivi l'examen, en vertu de l'article 21 de la Loi sur l'ONE, d'une recommandation contenue dans son rapport sur l'accident survenu à Camrose et impliquant la Compagnie Pipeline Interprovinciale. L'examen porte sur le bien-fondé de l'utilisation de manchons pour réparer des canalisations à haute pression de vapeur. On s'attend à une solution dans la première moitié de 1990.

- L'Office a terminé l'examen exhaustif de la situation relative aux BPC dans le cas des pipelines qui relèvent de sa compétence. Sur les 39 lieux d'entreposage soumis à l'inspection, il s'en trouvait 14 qui ne se conformaient pas à la réglementation fédérale. Neuf d'entre eux ont depuis été rendus conformes tandis que les compagnies ont pris les mesures nécessaires à cette fin dans le cas des cinq autres. L'Office demande aux compagnies de lui faire rapport régulièrement sur la situation et mène des inspections au besoin.

Réglementation du transport, des droits et des tarifs:

- Audiences: L'Office a instruit des dossiers en matière de droits et de transport touchant trois sociétés pipelinières, au cours d'audiences d'une durée totale de 102 jours en 1988-1989 et d'une durée prévue de 51 jours en 1989-1990. (voir tableau 8, page 28)

- Étude sur la conception des droits de la Compagnie de Pipeline Interprovinciale : L'Office a examiné la conception des droits utilisée sur CPI afin de déterminer les niveaux appropriés des frais supplémentaires pour les expéditions de brut lourd sur le réseau CPI et pour déterminer le traitement approprié dans le cas des frais pour les installations terminales.

Commerce de l'énergie:

- Rapport d'évaluation du marché du gaz naturel (EMGN) : L'Office a publié son deuxième rapport EMGN en décembre 1989. Le rapport donne une évaluation de la structure et du fonctionnement des marchés canadiens du gaz naturel et une prévision de l'offre et de la demande jusqu'en 1991.

- L'Office a effectué un examen de son processus d'évaluation de l'incidence des exportations (EIE) qui entraînera une modification des procédures de mise en oeuvre. Le personnel de l'Office a tenu un atelier technique sur la conduite d'une EIE et une analyse coûts-avantages à la fin de novembre. Les deux analyses servent à évaluer les demandes d'exportation de gaz naturel.

- Exportations de gaz naturel : À l'aide de sa procédure fondée sur le marché qu'il a adoptée en 1987, l'Office a traité un grand nombre de demandes de licences d'exportation touchant de grandes quantités de gaz naturel (voir tableaux 11 et 12, pages 30 et 31 respectivement).

Gestion du Programme et des services

- Recouvrement des coûts: En juillet 1989, conformément à l'initiative gouvernementale de recouvrement des coûts, l'ONE a publié, à l'intention des parties intéressées, une trousse d'information afin d'obtenir leurs réactions à sa proposition d'appliquer le recouvrement des coûts. L'Office devrait commencer la mise en application en 1990 à condition que la loi habilitante reçoive la sanction royale.

- Locaux: L'ONE a mené à bien le plan de rationalisation de ses espaces à bureaux, qui se traduit par des économies annuelles de 450 000 $.

- Réseau informatique : La phase I qui consistait à câbler les bureaux individuels a été parachevée en 1988-1989. La phase II - qui comporte l'acquisition et l'installation de logiciels qui permettront l'interaction entre les différents systèmes - devait être terminée au cours de 1989-1990. Elle a été reportée en raison de la décision de l'Office de passer d'un mini-ordinateur loué à un réseau de micro-ordinateurs pour assurer le support de son système de traitement de texte.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2: Résultats financiers 1988-1989 (en milliers de dollars)

	1988-1989		
	Dépenses Réel	Budget principal	Différence
Réglementation et consultation en matière d'énergie	22 572	24 411	**(1 839)**
Années-personnes*: Controllées par le C.T..	322	347	**(25)**
Autre	9	11	**(2)**
	331	358	**(27)**

* Pour de plus amples renseignements concernant les années-personnes, veuillez consulter le tableau 14, page 35.

Explication de la différence : L'écart entre les dépenses réelles et prévues s'explique principalement par la non-utilisation de 1 675 000 $ dans le budget salarial, attribuable à une sous-utilisation de 27 années-personnes et à une diminution des coûts d'heures supplémentaires.

Au cours de 1988-1989, la direction de l'ONE a mis sur pied un processus d'examen préalable à la dotation des postes vacants, processus qui allonge le délai de dotation de certains postes. Ce facteur, ajouté au fait qu'il est parfois difficile de trouver des candidats convenables, a concouru à la sous-utilisation d'années-personnes par l'Office en 1988-1989.

C. Données de base

1. Introduction

L'Office national de l'énergie a été établi en 1959 en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie ("Loi sur l'ONE"). L'Office est désigné comme un ministère au sens et aux fins de la Loi sur la gestion des finances publiques et il est comptable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'Office a deux responsabilités principales : Réglementer des domaines particuliers des industries du pétrole, du gaz et de l'électricité dans l'intérêt public et conseiller le gouvernement sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources énergétiques.

De son propre chef, l'Office peut tenir des enquêtes sur un aspect particulier de la situation énergétique et préparer des rapports destinés à informer le gouvernement, le Parlement et le grand public. L'Office effectue également des études et rédige des rapports à la demande du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

2. Mandat

Les principales fonctions de l'Office sont décrites dans la Loi sur l'ONE. L'Office mène aussi certaines activités conformément à la Loi sur le pipeline du Nord (LPN). De concert avec Travail Canada, le personnel de l'Office applique certaines parties du Code du travail du Canada en ce qui a trait à la sécurité des employés des sociétés pipelinières. L'Office dispose aussi des ressources nécessaires pour s'assurer que toutes les activités relevant de sa compétence s'accomplissent d'une façon acceptable au plan de l'environnement.

3. Objectif du Programme

Réglementer, conformément à l'intérêt public, les domaines des secteurs du pétrole, du gaz et de l'électricité liés (i) à la construction et à l'exploitation de pipelines et de lignes internationales de transport d'électricité, (ii) aux activités de transport, aux droits et aux tarifs des pipelines et (iii) aux exportations de pétrole, de gaz et d'électricité, ainsi qu'aux importations de gaz et de pétrole, et conseiller le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources énergétiques.

4. Description du Programme

Fonctions: L'Office national de l'énergie agit en tant que tribunal quasi judiciaire. Il est chargé, en qualité d'organisme de réglementation, de surveiller les travaux de construction et d'exploitation d'installations énergétiques approuvées. L'Office réglemente les droits et les tarifs des sociétés pipelinières relevant de la compétence du gouvernement fédéral pour s'assurer que ces droits sont justes, raisonnables et non discriminatoires. Il conseille également le gouvernement sur des questions de politiques particulières et entreprend périodiquement l'étude de diverses questions énergétiques tant de son propre chef qu'à la demande du ministre compétent.

Structure de l'activité: Le programme de l'Office national de l'énergie se compose d'une activité - Réglementation et consultation en matière d'énergie et de cinq sous-activités dont voici la description :

Consultations et enquêtes: Les connaissances et bases de données de l'Office servent à renseigner sur le contrôle, l'économie, l'utilisation, le transport, la commercialisation et l'exploitation du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité, ainsi qu'à analyser ces différents domaines. Il est important, pour le maintien de la sécurité énergétique du Canada, de faire enquête sur des aspects de la situation énergétique en Amérique du Nord.

Réglementation des installations: Veiller à ce que la construction et l'exploitation des gazoducs, des oléoducs et des lignes de transport d'électricité relevant de la compétence fédérale se déroulent de façon rapide, sûr et saine du point de vue environnemental.

Réglementation du transport, des droits et des tarifs: Veiller à ce que les droits exigibles par les sociétés pipelinières relevant de la compétence fédérale soient justes et raisonnables et que les services pipeliniers soient fournis sur une base continue, sans distinction injuste et d'une manière efficace du point de vue des coûts.

Commerce de l'énergie: Veiller à ce que les intérêts canadiens soient protégés grâce à une participation dans le commerce nord-américain en expansion de l'électricité, du gaz et du pétrole.

Gestion du programme et des services: Fournir un appui efficace et des avis aux membres de l'Office, aux gestionnaires ministériels et aux employés de sorte que les objectifs du programme soient atteints.

Procédures: L'Office national de l'énergie est une cour d'archives et, en ce qui concerne la présence, l'assermentation et l'interrogatoire des témoins, la production et l'examen de documents et l'exécution de ses ordonnances, il possède tous les pouvoirs attribués à une cour supérieure d'archives.

La plupart des audiences sont menées par trois membres, dont l'un assume la présidence. Parfois, un membre peut mener une audience et rendre la décision de son propre chef ou rédiger un rapport à faire adopter par l'Office.

Toutes les demandes visant l'obtention de certificats d'utilité publique, la construction et l'exploitation de pipelines de plus de 40 kilomètres ou de lignes de transport d'électricité de plus de 50 kilovolts de tension de service, l'obtention de licences à long terme pour l'exportation de pétrole brut, de produits pétroliers, d'électricité et de gaz naturel et pour l'importation de gaz naturel requièrent des audiences publiques.. Quand le projet de loi C-23 visant à modifier la Loi sur l'ONE aura reçu la sanction royale, on ne tiendra des audiences publiques à l'égard des demandes d'exportation d'électricité et des lignes internationales de transport d'électricité qu'à la demande du gouverneur en conseil, sur recommandation de l'Office. On tient également des audiences publiques dans le cas des demandes visant à faire apporter des modifications importantes aux taux, droits et tarifs. Les procédures devant l'Office sont enclenchées par le dépôt, auprès du Secrétaire de l'Office, d'une demande par écrit. À la suite d'un avis public, toute personne ayant l'intention d'intervenir doit déposer une déclaration écrite, documentation à l'appui.

L'Office tient ses audiences au Canada, aux endroits où il le juge nécessaire ou souhaitable dans l'intérêt public.

Lorsque l'Office est prêt à accorder un certificat visant un pipeline ou une ligne de transport d'électricité, ou qu'il délivre une licence à long terme pour l'exportation de gaz ou de pétrole, il les soumet pour approbation au gouverneur en conseil, par l'entremise du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si l'Office rejette une demande, sa décision n'est pas soumise à l'attention du gouverneur en conseil.

Les décisions relatives aux droits et tarifs des sociétés pipelinières et aux exportations à court terme de pétrole, de gaz naturel, et aux exportations d'électricité en volume inférieur à un certain niveau, sont rendues par l'Office sans passer par le gouverneur en conseil. Une fois que le projet de loi C-23 sera adopté, les exportations d'électricité seront autorisées par permis et n'auront pas à recevoir l'autorisation du gouverneur en conseil.

L'Office rend compte de ses décisions en les publiant sous forme de documents publics.

5. Organisation du Programme en vue de son exécution

Organisation: L'Office a son siège social à Ottawa, mais il dispose de seize personnes à Calgary. Aux relations organisationnelles régulières de l'Office, qui figurent au tableau 3, s'ajoute un processus de gestion matricielle souple par lequel les membres chargés d'étudier des demandes particulières aux audiences de l'Office bénéficient du soutien dont ils ont besoin.

Tableau 3: Organigramme et ressources en années-personnes

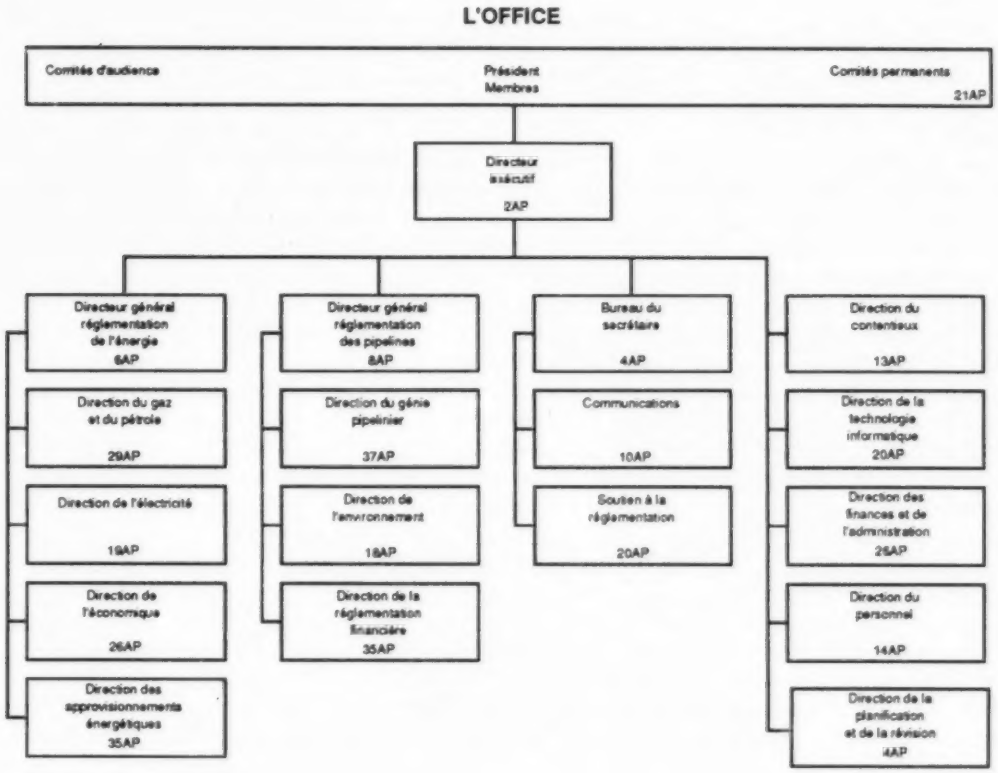

L'Office comprend jusqu'à onze membres permanents (l'adoption du projet de loi C-23 aura pour effet de réduire ce nombre à neuf; il en compte actuellement neuf) et jusqu'à six membres temporaires (il en compte deux actuellement) qui sont tous nommés par le gouverneur en conseil. Les membres permanents sont nommés pour une période initiale fixe de sept ans, mais leur mandat peut être renouvelé pour des périodes pouvant atteindre sept ans. Ils doivent obligatoirement prendre leur retraite à l'âge de soixante-dix ans. La Loi prévoit la nomination d'un président, qui est le premier dirigeant de l'Office, et d'un vice-président. Les membres de l'Office agissent principalement en qualité de juges et rendent des décisions à la suite d'audiences publiques ou durant les réunions officielles des membres de l'Office.

Le directeur exécutif est le principal cadre et le chef des opérations de l'Office, et ses responsabilités comprennent la gestion générale de l'Office, l'acquisition et la répartition des ressources humaines et financières et l'efficience et l'efficacité des activités et du fonctionnement de l'Office, de même que la communication d'avis sur des questions que le président juge pertinentes.

Le directeur général, Réglementation de l'énergie, est chargé d'intégrer toutes les activités du personnel portant sur la réglementation des exportations d'énergie et des lignes internationales de transport d'électricité. Cela englobe la planification et la coordination de tous les travaux visant la réglementation des lignes internationales de transport d'électricité, des exportations et des importations de pétrole, de gaz et d'électricité en vertu de la Partie IV de la Loi sur l'Office national de l'énergie, ainsi que la coordination de l'analyse de toutes les questions liées à l'offre et à la demande d'énergie.

La Direction du gaz et du pétrole fournit à l'Office des conseils sur des questions touchant le pétrole et le gaz, notamment en ce qui concerne l'évaluation des marchés du pétrole et du gaz et des transactions commerciales, de même que l'acheminement, le traitement et la distribution des produits. Elle intègre cette information dans des évaluations s'inscrivant dans le cadre des fonctions de réglementation de l'Office. La Direction est également chargée de réglementer et de surveiller les exportations et les importations, et de traiter les dossiers relatifs au transport de même qu'aux pratiques discriminatoires en matière de service dans l'exploitation des oléoducs et des gazoducs. La Direction collecte et diffuse des données sur les exportations et les importations, notamment sur les volumes et les prix, et prépare et fournit des données sur la consommation et le transport de pétrole brut, de produits pétroliers, de produits gaziers et de gaz naturel, en leur joignant des estimations de la demande à court terme au pays et sur les marchés d'exportation, et du débit des pipelines.

La Direction de l'électricité offre des conseils sur des questions relatives à la délivrance de licences d'exportation d'électricité et de certificats relatifs aux lignes internationales de transport d'électricité et à la surveillance réglementaire. Elle prépare également des prévisions de l'offre et de la demande d'électricité qui servent à étudier les demandes touchant l'électricité ou d'autres demandes et à étayer les rapports sur l'offre et la demande de l'Office; elle surveille la situation du marché nord-américain de l'électricité et donne des conseils sur les questions se rapportant à la production, au transport, à la vente et à l'échange d'électricité, et relevant de la compétence du gouvernement fédéral.

La Direcion de l'économique est chargée de déterminer la valeur économique que représentent pour le Canada les permis d'exportation et les certificats pour les projets de pipelines ou de lignes internationales de transport d'électricité à l'égard desquels l'Office reçoit des demandes. La Direction définit, avec le concours de collaborateurs au sein de l'Office, des orientations générales en matière de réglementation énergétique et d'établissement de barèmes,

droits et tarifs des pipelines qui tiennent compte des facteurs d'efficacité économique. Elle est aussi chargée de préparer des prévisions détaillées de la demande d'énergie au Canada, des prévisions macro-économiques du rendement à long terme de l'économie canadienne, des perspectives à long terme concernant les exportations canadiennes de gaz naturel et d'électricité vers le marché américain et des prévisions à long terme des cours mondiaux du pétrole, toutes activitiés destinées pour l'essentiel à étayer les rapports de l'Office sur l'offre et la demande, à soutenir ses activitiés de surveillance des marchés et son travail d'évaluation des demandes relatives aux permis d'exportation et aux projets d'aménagement d'installations. La Direction fournit aussi des conseils relatifs à la situation de la concurrence sur les marchés de l'énergie, dans la mesure où l'exige le mandat de l'Office en matière de réglementation.

La Direction des approvisionnnements énergétiques est chargée de conseiller l'Office sur des questions liées principalement à l'approvisionnement en pétrole brut classique et synthétique, en gaz naturel et en liquides de gaz naturel. La Direction établit des projections à court et à long terme des approvisionnements en produits énergétiques de ce type issus des sources classiques, des sables pétrolifières et des régions issus des sources classiques, des sables pétrolifières et des régions pionnières, à la lumière des études qu'elle mène et de ses consultations avec l'industrie et d'autres groupes. Elle prépare également des prévisions relatives aux réserves établies de pétrole et de gaz au Canada, effectue des analyses des possiblités qu'offrent les ressources ultimes et des taux d'augmentation des réserves, évalue les coûts d'approvisionnement et l'aspect économique des projets d'expoitation des ressources, suit de près l'évoluation du secteur énergétique, et particulièrement de l'industrie de production, et étudie de nouvelles sources éventuelles d'approvisionnement en énergie. Ces activitiés visent à soutenir les responsabilitiés de réglementation et les attributions consultatives de l'Office, et sont exécutives de l'Office, et sont exécutées dans les bureaux de l'Office situés à Calgary et à Ottawa.

Le directeur général, Réglementation des pipelines, est chargé d'intégrer toutes les activités du personnel en matière de réglementation des pipelines de gaz, de pétrole et de produits pétroliers. Cela comprend la conception, la construction, l'exploitation, la sécurité et les questions d'ordre environnemental précisées dans la Partie III de la Loi sur l'Office national de l'énergie et les questions concernant le transport, les droits et les tarifs en vertu de la Partie IV de la Loi.

La Direction du génie des pipelines est chargée de fournir des avis sur les questions relatives aux certificats pipeliniers délivrés en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie et à la réglementation de la sécurité des installations pipelinières qui relèvent de la compétence de l'Office. Elle est la principale source que consulte l'Office sur les questions techniques comprises dans les demandes déposées par les sociétés pipelinières en vue de la construction d'installations. Elle applique également certaines parties du Code du travail du Canada en ce qui a trait à la sécurité des employés des sociétés pipelinières.

La Direction de l'environnement fournit des avis sur la protection de l'environnement pendant la construction et l'exploitation des installations pipelinières et des lignes de transport d'électricité, la protection des droits des propriétaires en ce qui a trait à l'acquisition de terres, et enfin les exigences techniques en matière de croisement de pipelines par des tiers.

La Direction de la réglementation financière est principalement chargée des taux, droits et tarifs, des conseils financiers et des frais de transport en vertu de parties précises de la Loi sur l'Office national de l'énergie. À ce titre, elle agit principalement en qualité d'expert-conseil en matière financière auprès de l'Office, notamment sur l'application des tarifs, et auprès du comité d'audience. Elle vérifie également les comptes des sociétés pipelinières relevant de la compétence de l'Office et surveille la performance financière des pipelines pour garantir que les taux sont justes et raisonnables.

Le Bureau du Secrétaire reçoit toutes les demandes et tous les mémoires et en coordonne l'étude par l'Office. Il conseille l'Office sur le calendrier des audiences et prend toutes les dispositions administratives pour la tenue d'audiences à Ottawa et dans tout le pays. Le Bureau du Secrétaire assure également les services de relations avec les médias et le grand public et de publication des documents, et administre la bibliothèque de l'Office. Il gère la Loi sur la protection des renseignements personnels et coordonne les services de traduction fournis sur place à l'Office par le Secrétariat d'État.

La Direction du contentieux est chargée de fournir à l'Office des conseils juridiques sur toutes les questions se rapportant aux pouvoirs et responsabilités de l'Office; elle agit à titre de conseiller juridique de l'Office au cours des audiences publiques et représente ce dernier lors des délibérations devant la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada.

La Direction de la technologie informatique est responsable des services des systèmes informatiques, du soutien au traitement des textes et au traitement des données et des services téléphoniques. Cela comprend un service consultatif, les opérations des ordinateurs, la gestion des données, la conception et l'élaboration des programmes et les plus récentes techniques de traitement des données et leurs applications. Elle est également chargée d'intégrer les systèmes et services de traitement de l'information pour l'Office.

La Direction des finances et de l'administration coordonne et administre les politiques financières et administratives qui régissent le fonctionnement de l'Office. Elle fournit des avis et des services relatifs au traitement des comptes, à la planification financière et à l'établissement des budgets, de même qu'à la gestion des biens fonciers, du matériel, des dossiers et du courrier. Elle fournit aussi des services de comptabilité à l'Administration du pipeline du Nord.

La Direction du personnel fournit des conseils et des services dans le domaine de la dotation, de la planification des ressources humaines, de la formation, de l'égalité d'accès à l'emploi, des langues officielles, de la classification, des relations de travail, de la santé et de la sécurité, de la rémunération et des avantages sociaux, des conflits d'intérêt, de l'aide aux employés, des primes au mérite et de la sécurité.

La Direction de la planification et de la révision est chargée du processus de planification stratégique et opérationnelle de l'ONE, de l'examen et de l'évaluation des programmes, du programme de vérification interne et du programme des pratiques de gestion.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Les prix de l'énergie ont peu fluctué au cours des dernières années et aucun événement extérieur n'est venu faire obstacle au fonctionnement efficace des marchés de l'énergie. Néanmoins, les buts fondamentaux de la réglementation de l'énergie demeurent, à savoir protéger la sécurité énergétique du Canada, encourager l'efficacité et l'équité dans le domaine des approvisionnements énergétiques, assurer l'intégrité de l'environnement et la sécurité des réseaux de transport d'énergie relevant du gouvernement fédéral et fournir une réglementation économique appropriée à ces réseaux de transport qui sont des monopoles naturels.

Les mécanismes du marché et les pressions exercées par la concurrence obligent certains éléments des industries énergétiques canadiennes à se montrer concurrentiels, efficaces et non discriminatoires en matière de service, mais les pressions du marché n'opèrent pas avec la même force dans tous les segments du secteur énergétique. Les éléments essentiels de nos réseaux d'approvisionnement en énergie sont, dans une certaine mesure, des "monopoles naturels". Il s'agit notamment des grands oléoducs et gazoducs interprovinciaux. Une réglementation continue des droits et tarifs des pipelinières est donc nécessaire, même si les activités d'achat et de vente de gaz sont progressivement affranchies et que les marchés du pétrole sont effectivement déréglementés.

Les pipelines ont des répercussions sociales et environnementales qui débordent le cadre immédiat de chaque projet visé. Étant donné que les aspects de sécurité et d'environnement des pipelines sont des sources constantes de préoccupation, l'Office continuera de délivrer des certificats, d'inspecter les pipelines du point de vue de la sécurité et d'en examiner les répercussions environnementales et socio-économiques.

L'ONE réglemente aussi les lignes internationales de transport d'électricité et les lignes de transport interprovinciales désignées. Dans le cadre de l'évaluation de ces lignes de transport d'électricité, l'Office apportera une attention particulière (i) aux répercussions environnementales du projet et (ii) aux conséquences qu'ont les lignes de transport d'électricité sur les provinces autres que celles où elles doivent passer. L'Office veillera à ce que ses évaluations ne fassent pas double emploi avec les procédures provinciales d'examen.

Bien que les approvisionnements énergétiques semblent surabondants aujourd'hui, rares sont ceux qui présument que cette situation se maintiendra indéfiniment au Canada ou aux États-Unis. Compte tenu de l'importance fondamentale du pétrole, du gaz et de l'électricité pour les Canadiens et étant donné que les approvisionnements canadiens s'amenuisent ou seront disponibles à un coût réel croissant dans l'avenir, l'Office est chargé de surveiller les exportations d'énergie, qui varient en fonction du type d'énergie et dans le temps.

Certains des moyens utilisés par l'Office pour réglementer les exportations d'énergie changent. Par exemple, dans la réglementation du gaz naturel, l'Office a adopté une méthode de calcul des excédents qui n'entrave pas indûment le marché lorsqu'il répond de façon adéquate et équitable aux besoins des Canadiens, mais qui prévoit l'intervention de l'Office dans le cas contraire. La procédure de réglementation de l'Office prévoit l'évaluation des effets des exportations sur les marchés canadiens de l'énergie, des avantages qu'offrent aux Canadiens les projets d'exportation et des plaintes adressées par les acheteurs canadiens au sujet de leur capacité d'acheter du gaz selon des modalités équitables.

La réglementation de l'ONE en matière d'exportation d'électricité selon la politique adoptée aux termes du projet de loi C-23 permettrait de faire en sorte:

- que les projets d'exportation et de lignes internationales de transport d'électricité n'aient pas de répercussions inacceptables à l'extérieur de la province qui parraine le ou les projets;

- que les projets d'exportation et de lignes internationales de transport d'électricité n'aient pas de répercussions environnementales inacceptables;

- que les Canadiens désireux d'acheter de l'électricité pour répondre à leurs propres besoins aient accès aux excédents offerts à l'exportation selon des modalités non moins avantageuses que celles qui sont offertes aux clients exportateurs.

L'Office est à exécuter les études énergétiques nécessaires pour assumer ses responsabilités en matière de réglementation et pour répondre aux demandes prévues à la Partie II de la Loi sur l'ONE. Par exemple, en septembre 1988, le Ministre demandait à l'Office d'examiner et de proposer des mesures de nature à favoriser la croissance du commerce interprovincial de l'électricité, à encourager une plus grande coopération entre les services publics d'électricité et à fournir aux acheteurs et aux vendeurs d'électricité l'accès commercial aux ressources de transport d'électricité entre les provinces concernées. Cette étude est en cours. Dans le domaine du gaz naturel, l'Office a publié en décembre 1989 son deuxième rapport d'évaluation du marché du gaz naturel dans le cadre de ses responsabilités de surveillance prévues dans la procédure d'attribution de licences d'exportation de gaz.

Conformément à la politique gouvernementale qui consiste à alléger la réglementation et à en améliorer l'efficacité, l'Office s'est consacré et continue de se consacrer à la recherche de moyens visant à améliorer l'efficacité de la réglementation.

E. Efficacité du Programme

Vérification interne: L'Office continue de maintenir une fonction effective de vérification interne. Comme l'indique le plan quinquennal de vérification, les opérations de l'Office font l'objet d'un examen et d'une évaluation systématiques, sur une base cyclique. La surveillance et l'approbation de ce plan relèvent du Comité de vérification interne et du Comité d'examen des programmes, tous deux dirigés par le président de l'Office. Au cours de l'exercice financier 1990-1991, trois vérifications internes de même que le suivi de vérifications menées antérieurement sont prévus.

Examen du programme: Après sa première année complète d'activités, la Section d'examen du programme a établi des assises solides pour l'exécution de ses examens futurs. Le plan annuel, fondé sur un cycle de sept ans, à la recommandation du Bureau du contrôleur général, est aussi soumis à la surveillance et à l'approbation du Comité d'examen des programmes et de la vérification interne. Un cadre d'examen a été élaboré pour l'Office et intégré au Cadre du plan opérationnel. Une évaluation de la faisabilité de la Direction des approvisionnements énergétiques, l'une des sept directions opérationnelles de l'Office, a été effectuée; l'examen comme tel sera terminé au cours de l'exercice financier 1989-1990. On poursuit actuellement

l'examen du mandat de l'Office; lui aussi sera terminé pendant l'exercice financier 1989-1990. On profitera de cet examen pour élaborer des "organigrammes logiques" pour chacune des directions opérationnelles. Une évaluation de la faisabilité de l'examen de tous les services et l'examen d'une autre direction opérationnelle de l'Office sont prévus pour l'exercice financier 1990-1991.

F. Données sur le rendement et justification des ressources

Les besoins en ressources de l'Office national de l'énergie sont basés sur un seul programme et une seule et même activité de programme : la réglementation et la consultation en matière d'énergie. L'Office, par les études qu'il mène en matière d'énergie et les conseils qu'il prodigue à cet égard, contribue de façon significative à ces activités de réglementation et il retire de celles-ci des renseignements qui rehaussent le caractère pratique et la pertinence de ces études et de ces conseils. La figure qui suit illustre les liens qui existent entre réglementation et consultation en matière d'énergie.

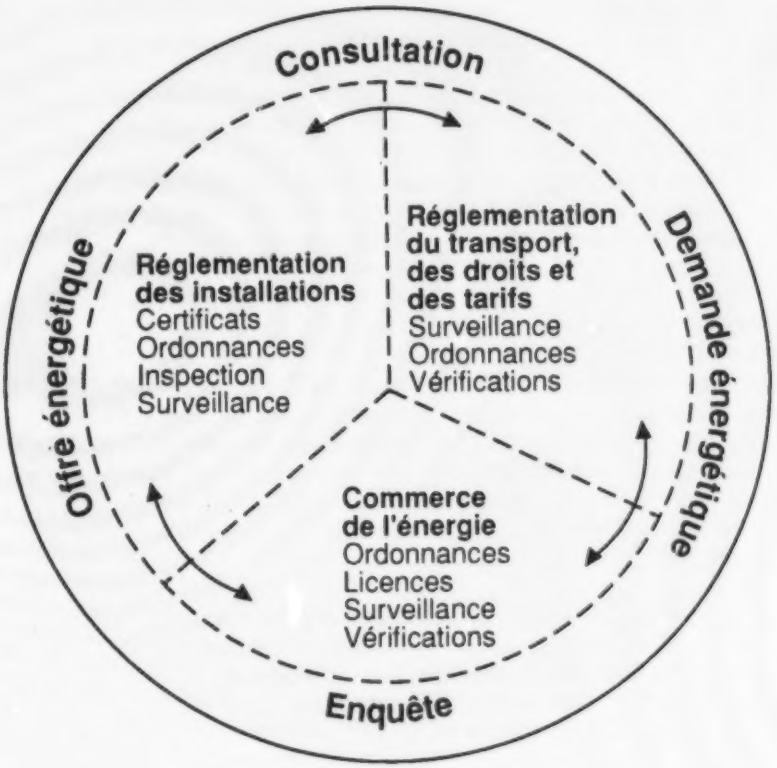

En matière de réglementation, la charge de travail de l'Office provient en grande partie de l'extérieur. Si l'Office maîtrise étroitement les méthodes et les procédures qu'il utilise, c'est lui par contre qui doit s'adapter à la charge de travail à venir. La planification nécessite donc une liaison constante avec les demandeurs actuels et éventuels afin d'estimer le nombre, la nature et le calendrier des demandes à instruire.

L'exposé qui suit décrit la charge de travail de l'Office national de l'énergie dans chacune de ces sous-activités, à savoir: Consultations et enquêtes; Réglementation d'installations; Réglementation du transport des droits et des tarifs; Commerce de l'énergie; et Gestion du Programme et des services.

1. Consultation et enquêtes

Objectif: Utiliser les connaissances et les bases de données de l'Office aux fins de fournir les renseignements et les analyses sur le contrôle, l'économie, l'utilisation, le transport, la commercialisation et l'exploitation du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité. Mener des enquêtes sur les aspects de la situation énergétique en Amérique du Nord qui revêtent une importance pour le maintien de la sécurité énergétique du Canada.

Description: Les activités de consultation et d'enquête mobilisent environ 46 années-personnes, soit 14 % de l'ensemble des années-personnes.

Les responsabilités de l'Office en matière de réglementation touchent de nombreux aspects du secteur de l'énergie au Canada. En 1988, l'énergie représentait environ 6,6 % du produit intérieur brut, c'est-à-dire quelque 40 milliards de dollars par année, dont environ 10,3 milliards de dollars en exportations d'énergie. L'importance que revêt ce secteur pour le Canada exige de l'Office qu'il se tienne informé sur une vaste gamme de questions relatives à l'énergie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada, qu'il fasse des recommandations au gouvernement sur les questions relevant directement de la compétence de l'Office ou sur lesquelles il est expressément invité à fournir des conseils. Outre les études et les rapports courants produits par l'Office sur des questions liées à l'énergie, la Loi sur l'ONE prévoit aussi la réalisation d'études, d'enquêtes et de rapports particuliers, à la demande du Ministre.

Pour pouvoir agir efficacement, l'Office doit continuer à surveiller de près l'évolution des industries de production du pétrole et du gaz afin d'être constamment au courant des circonstances ayant une incidence sur l'offre à court et à long termes. L'Office continuera aussi de fournir, sur une base mensuelle, des conseils au Ministre sur les questions relatives au pétrole, au gaz et à l'électricité.

Principaux résultats	Facteurs de la charge de travail	Critères d'exécution
Évaluation continue de l'offre et de la demande d'énergie au Canada.	• Préparer et publier une mise à jour de son rapport biennal intitulé: L'énergie au Canada: offre et demande, 1989-2010. • Procéder à l'examen du commerce interprovincial de l'électricité tel que demandé par le Ministre.	• Efficacité de la liaison avec l'industrie. • Communication efficace de résultats d'analyses de grande qualité.

Principaux résultats	Facteurs de la charge de travail	Critères d'exécution
Estimations à jour des réserves.	o Nombre de gisements et de puits à évaluer. (Voir tableaux 4 et 5).	o Présentation, en temps opportun, de renseignements exacts sur les réserves devant servir aux décisions relatives aux installations et aux exportations.

Tableau 4: Relevé des gisements de pétrole et de gaz dans l'Ouest canadien

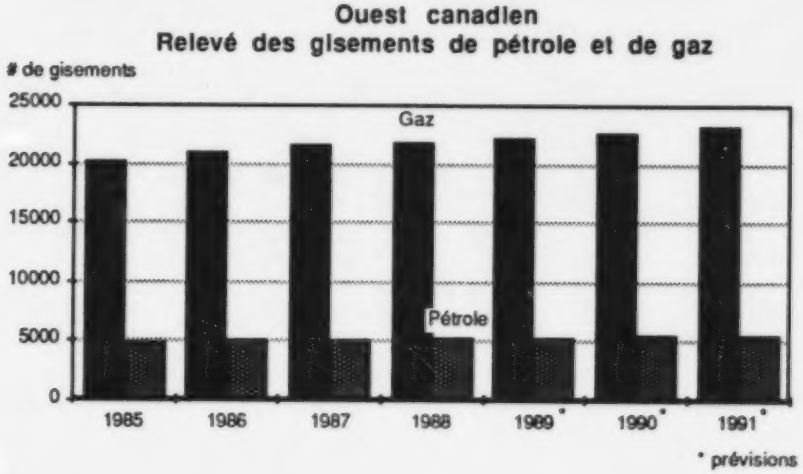

Tableau 5: Puits productifs de pétrole et de gaz dans l'Ouest canadien

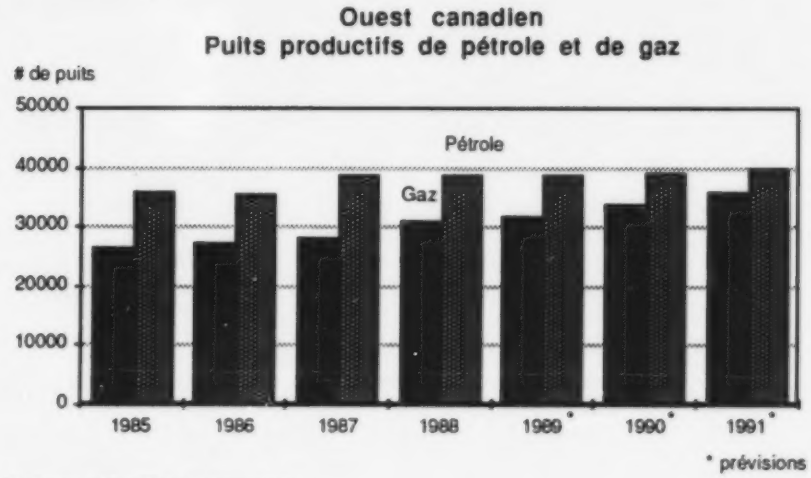

2. Réglementation d'installations

Objectif: Veiller à la construction et à la mise en exploitation rapides, sécuritaires et saines du point de vue de l'environnement des gazoducs et des oléoducs et des lignes de transport d'électricité relevant du gouvernement fédéral.

Description: La réglementation d'installations mobilise environ 75 années-personnes, ou 22 % des années-personnes totales. L'Office réglemente 48 sociétés exploitant des gazoducs ou des oléoducs;
ces sociétés présentent les caracteristiques suivantes:

- coûts d'exploitation examinés et analysés par l'Office: environ 2 milliards de dollars;
- actif net total faisant l'objet d'examen, d'approbation et d'inspection par l'Office : 6 milliards de dollars;
- les pipelines qui relèvent de l'Office représentent une longueur de 32 000 kilomètres répartis géographiquement dans six provinces et dans les deux territoires;
- nombre de clients: plus de 500.

Les principaux résultats et les facteurs de charge de travail pour cette sous-activité sont exposés ci-après:

Principaux résultats	Facteurs de la charge de travail	Critères d'exécution
Approbation de nouvelles installations pipelinières, d'ajouts ou de modifications à des installations existantes.	• Nombre de jours d'audience (voir tableau 6) • Valeur (en dollars) des nouvelles installations ou des ajouts (voir tableau 7) • Environ 85 ordonnances diverses sont à prévoir pour 1990-1991 (85 sont prévues pour 1989-1990). • Préparatifs en prévision de demandes à l'égard de projets d'installations dans des régions pionnières et en mer. • Évaluation de l'offre et de la demande. • Surveillance des coûts des projets de construction.	• Approbation, en temps opportun, de la construction d'installations qui sont d'intérêt public. • Construction et exploitation saines pour l'environnement et viables financièrement. • Les observations de toutes les parties intéressées ont été prises en compte.

Principaux résultats	Facteurs de la charge de travail	Critères d'exécution
Surveillance des examens, des inspections et des vérifications en matière de sécurité de l'environnement.	• Examen cyclique de 48 sociétés pipelinières réglementées : 340 inspections et vérifications prévues en 1990-1991 (336 prévues en 1989-1990).	• Évaluer la conformité aux règlements en matière de sécurité et d'environnement tout en réduisant au minimum l'intervention par voie de réglementation. • Diminution du nombre d'accidents. • Application du règlement du travail à la satisfaction de Travail Canada.
Croisements de pipelines : réduction des dommages aux tiers par le biais d'activités d'inspection, de vérification, de sensibilisation du public et d'application des règlements.	• 75 vérifications ou inspections prévues en 1990-1991 (75 prévues en 1989-1990). • 30 enquêtes sur des cas d'infractions au règlement prévu en 1990-1991 (25 prévues en 1989-1990).	• Diminution du nombre d'infractions répétées au règlement. • Diminution des dommages. • Meilleure sensibilisation du public. • Résolution efficace des conflits.
Études, y compris la tenue et la mise à jour des règlements.	• Examen et mise à jour de plus de 200 articles de règlements touchant la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et le croisement des pipelines. • Collaboration avec l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) et avec l'industrie. • Les études comprennent : l'examen de questions touchant le pipeline du Nord, et des services techniques pour l'Administration du pipeline du Nord.	• Acceptation des nouvelles dispositions des règlements par les clients. • Minimiser le double emploi dans l'élaboration des normes. • Se tenir au courant des progrès, y compris les changements technologiques.

Tableau 6: Nombre de jours d'audience : Installations

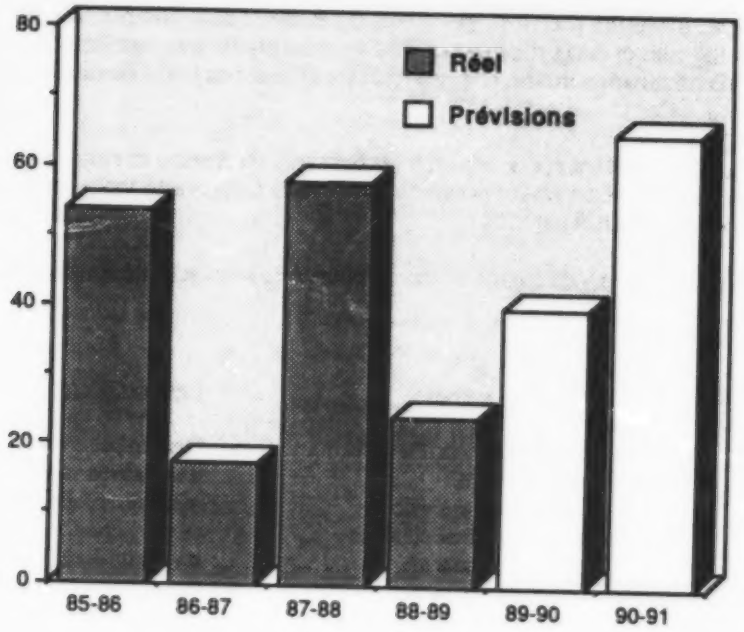

Tableau 7: **Valeur (en dollars) des nouvelles installations et des ajouts à des installations existantes**

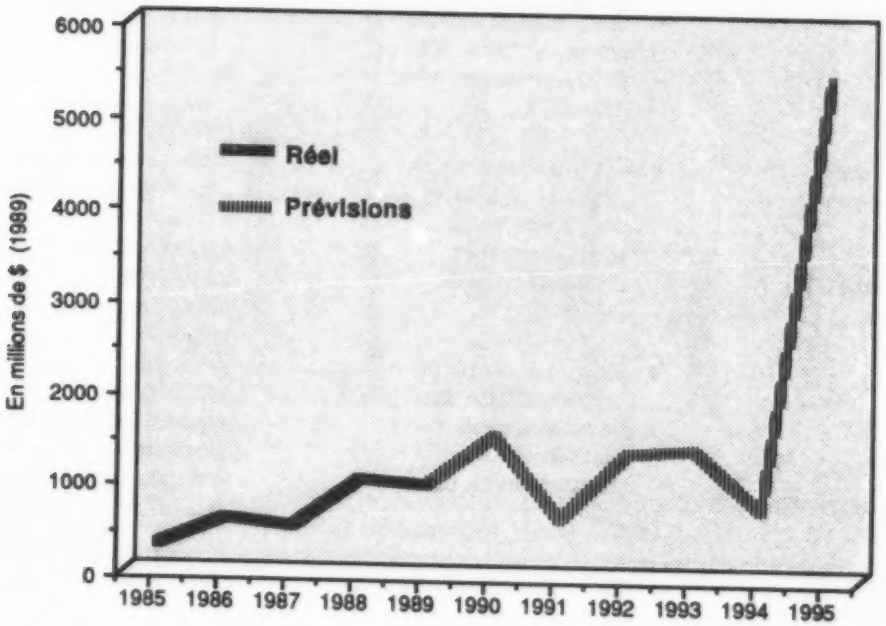

3. Réglementation du transport, des droits et des tarifs

Objectif: S'assurer que les droits des sociétés pipelinières qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral sont justes et raisonnables et que les services pipeliniers sont fournis sur une base continue, sans discrimination injuste et d'une manière efficace au point de vue des coûts.

Description: La réglementation du transport, des droits et des tarifs représente environ 58 années-personnes, ou 17 % de l'ensemble des années-personnes. Les caractéristiques des sociétés réglementées sont décrites à la page 23.

Les principaux résultats et les facteurs de charge de travail pour cette sous-activité sont exposés ci-après:

Principaux résultats	Facteurs de la charge de travail	Critères d'exécution
Examen et approbation des demandes et rajustements en matière de droits et de tarifs.	• Nombre de jours d'audience (voir tableau 8) • Coût annuel de service examiné et passé en revue par l'Office pour les principales sociétés réglementées. (Voir tableau 9).	• Mise en oeuvre d'initiatives visant à rationaliser les audiences en une période où l'intérêt du public est à la hausse. • Rajustements des tarifs, en temps opportun. • Maintien de l'intégrité de notre processus d'audience publique.
Examen des demandes d'accès et de transport provenant de tiers et décisions.	• Nombre de demandes et de plaintes et publication d'ordonnances. • Le nombre d'ordonnances de rajustement de tarifs prévues en 1990-1991 est de 75, tout comme pour 1989-1990.	• Libre accès aux services de transport.
Surveillance : comparaison des dépenses et des recettes réelles avec les niveaux approuvés par l'Office et vérifications réglementaires.	• Examen et analyse des rapports trimestriels des 10 principales sociétés exploitant des gazoducs et des oléoducs. • Examen et analyse des rapports annuels de 38 autres sociétés pipelinières réglementées, de plus petite taille.	• Examens menés efficacement et en temps opportun, tout en réduisant au minimum les exigences auxquelles les pipelinières doivent se plier en matière de rapports. • Vérifications menées sur place des livres et des registres financiers des pipelinières afin d'assurer le respect des règlements et pour évaluer la justesse

Principaux résultats	Facteurs de la charge de travail	Critères d'exécution
	o Vérifications détaillées des ajouts aux postes de la base des taux et du coût du service exécutées normalement sur une base bisannuelle, dans le cas des 10 grandes sociétés pipelinières relevant de la compétence de l'Office.	
Études, y compris la tenue et la mise à jour des règlements.	o Examiner de façon continue les pratiques des autres organismes de réglementation au Canada et aux États-Unis et les pratiques changeantes de l'industrie.	o Faire en sorte que l'Office demeure en mesure de réagir aux pratiques changeantes en matière d'établissement des droits.

Tableau 8 : Nombre de jours d'audience : Transport, droits et tarifs

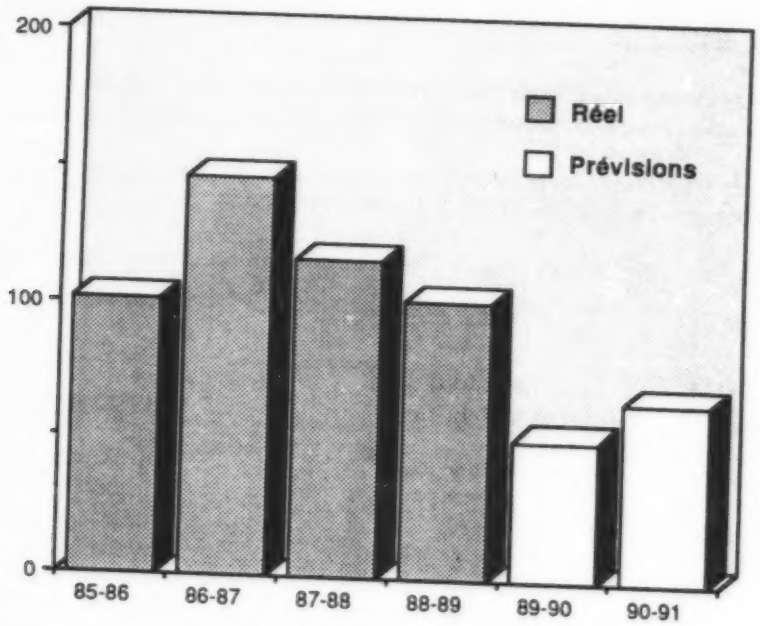

Nota: La diminution du nombre de jours d'audience résulte d'une modification réglementaire faisant en sorte qu'un grand nombre de demandes liées aux droits sont traitées par voie de soumissions écrites.

. **Tableau 9: Coût du service en 1988 (pour les 10 grandes pipelinières)**

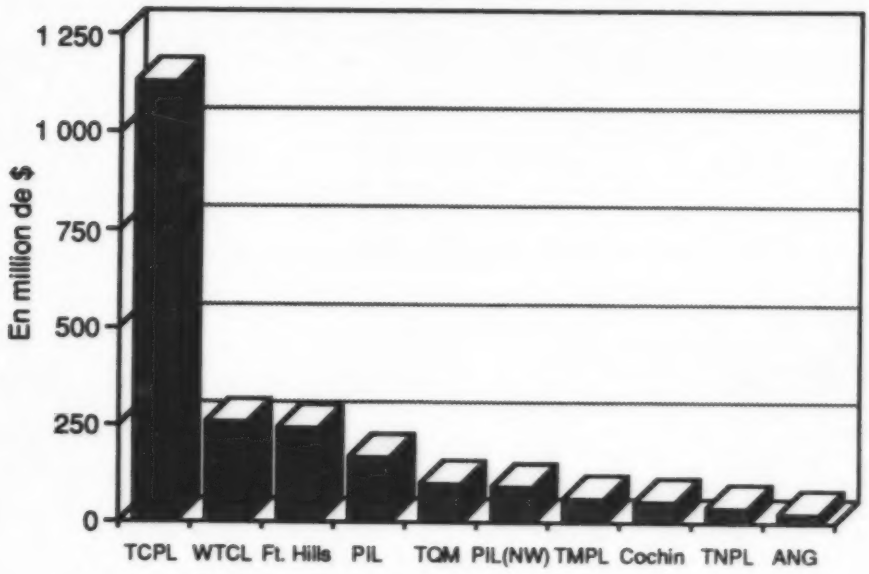

4. Commerce de l'énergie

Objectif: Veiller aux intérêts du Canada par l'intermédiaire d'une participation au développement du marché nord-américain de l'électricité, du gaz et du pétrole.

Description: La réglementation des activités liées au commerce de l'énergie mobilise environ 60 années-personnes, soit 18 % de l'ensemble des années-personnes.

Les principaux résultats et les facteurs de la charge de travail pour cette sous-activité sont les suivants:

Principaux résultats	Facteurs de la charge de travail	Critères d'exécution
Examen des demandes de licences d'exportation nécessitant des audiences publiques : électricité et gaz naturel.	o Nombre de jours d'audience (voir tableau 10) o Nombre de demandes et volumes d'exportations faisant l'objet d'une demande (voir les tableaux 11 et 12).	o Application de critères fondés sur les conditions du marché dans les audiences sur les exportations de gaz naturel. Simplification des audiences relatives aux exportations d'électricité, en conformité avec les modifications apportées à la loi et à la politique gouvernementales.

Principaux résultats	Facteurs de la charge de travail	Critères d'exécution
Surveillance et évaluation de l'évolution du secteur énergétique et études, y compris le maintien et la mise à jour des règlements.	• Production d'un rapport annuel sur le pétrole brut et les produits pétroliers. • Surveillance du respect des conditions énoncées dans les licences d'exportation d'électricité et de gaz naturel.	• Notes à l'intention du Ministre l'informant des dossiers énergétiques. • Communication de conseils éclairés et opportuns à l'Office et au Ministre. • Diffusion, à l'intention de l'industrie, de données précises sur les volumes et les prix.
Examen des demandes d'ordonnances en matière d'exportation et d'importation n'exigeant pas d'audience publique et des demandes d'approbation de modification de contrats: électricité, gaz naturel et pétrole.	• Traitement de 300 ordonnances prévues en 1990-1991 (traitement prévu de 280 ordonnances en 1989-1990).	• Traitement efficace et opportun des ordonnances. • Analyse des contrats en tenant compte de la conjoncture du marché.

Tableau 10: Nombre de jours d'audience: Exportations

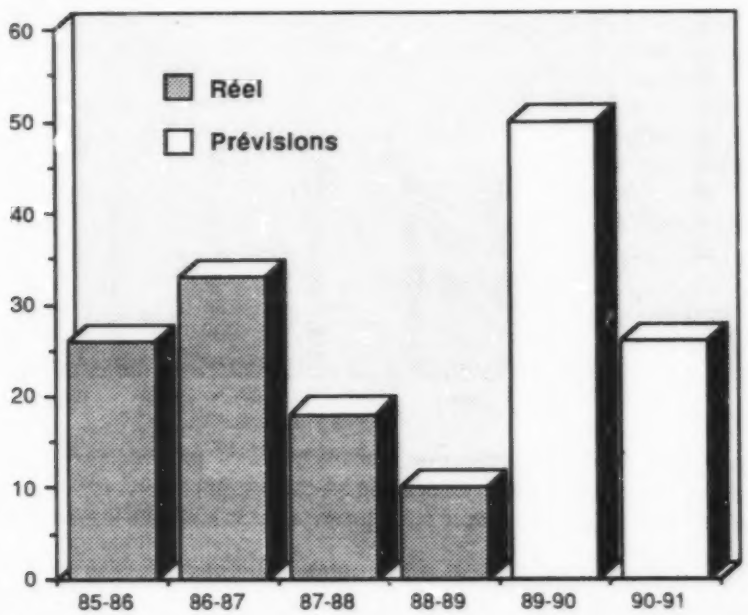

Tableau 11: Nombre de demandes de licences d'exportation de gaz naturel traitées

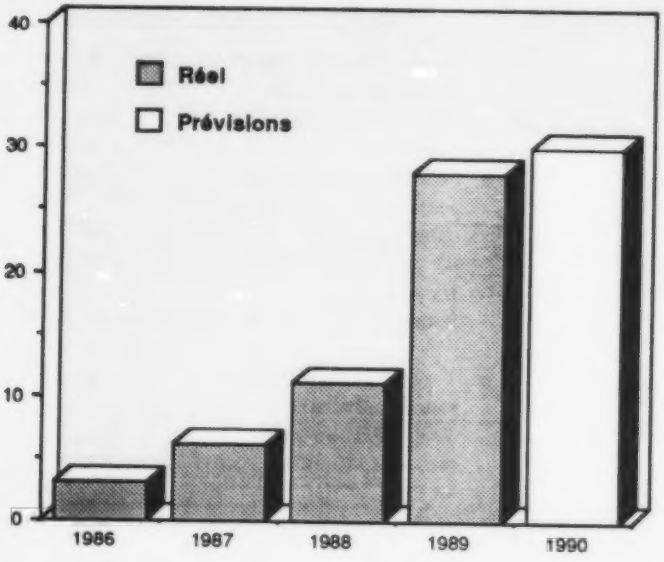

Tableau 12: Volumes de gaz naturel autorisé pour l'exportation à la fin de l'année

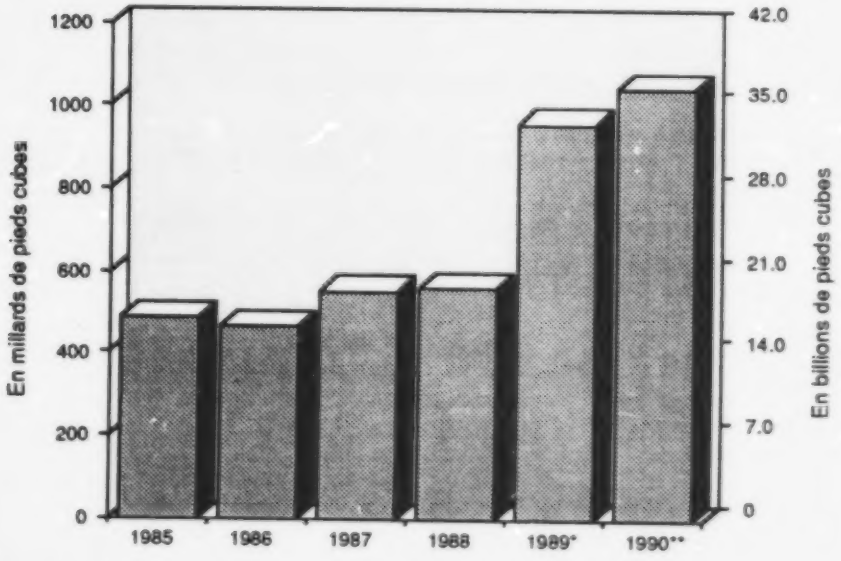

* Comprend 260 milliards de mètres cubes ($9{,}2\ 10^{12}$ pi^3) de gaz destiné à l'exportation, en provenance de la région du delta du Mackenzie qui ont été autorisés par l'Office en 1989 mais n'ont pas encore été approuvés par le gouverneur en conseil.

** Pour 1990, le chiffre est fondé sur les volumes autorisés de 1989 plus 88 milliards de mètres cubes ($3{,}1\ 10^{12}$ pi^3) qui ont fait l'objet de demandes, lesquelles sont encore à l'étude.

5. Gestion du Programme et des services

Objectif: Fournir appui et conseils efficaces aux membres de l'Office, aux gestionnaires du Ministère et aux employés de façon à favoriser l'atteinte des objectifs du Programme.

Description: La Gestion du Programme et des services mobilise 97 années-personnes, soit 29 % du total des années-personnes.

Les principaux résultats et les facteurs de la charge de travail pour cette sous-activité sont exposés ci-après:

Principaux résultats	Facteurs de la charge de travail	Critères d'exécution
Fournir un soutien complet aux gestionnaires en finances, en administration et en ressources humaines.	• Mise en oeuvre du recouvrement des coûts. • Mise en oeuvre du nouveau système de classement des dossiers de l'Office. • Mise en oeuvre de la lettre d'entente sur les langues officielles. • Analyse et mise en oeuvre de la vérification TED de la GRC.	• Processus de recouvrement et de facturation efficace et efficient pour le recouvrement des coûts. • Soutien amélioré aux activités menées au titre de l'application de la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels. • Utilisation accrue du français comme langue de travail. • Mise en oeuvre rentable des recommandations de la vérification.
Améliorer les communications de l'Office avec des intervenants de l'extérieur.	• Mettre à jour les bulletins d'information. • Poursuivre l'automatisation de la bibliothèque de l'Office : modules d'acquisition, de prêts et de périodiques.	• Meilleure compréhension des procédures et des règlements de l'Office. • Efficacité accrue dans l'extraction d'information destinée à l'ONE et au public. • Efficacité accrue du service au public.
Améliorer les communications internes de l'Office.	• Augmenter le nombre de numéros spéciaux du bulletin interne portant sur des événements et des thèmes importants.	• Meilleure compréhension du rôle de l'Office. • Moral des employés rehaussé.

Principaux résultats	Facteurs de la charge de travail	Critères d'exécution
Maintenir un processus de vérification interne et de révision de programme efficace et efficient.	• Mener des vérifications et des révisions de programmes planifiées.	• Rapports de vérification et de révision de programmes pertinents et opportuns. • Identification des possibilités d'accroissement de la productivité. • Dépistage rapide des problèmes.
Mener à bien la mise en oeuvre de la stratégie de bureautique de l'Office, y compris l'établissement de réseaux.	• Établir et intégrer des communications inter-systèmes (Phase II du projet d'établissement de réseaux).	• Productivité opérationnelle et administrative accrue. • Frais d'entretien et d'exploitation des systèmes réduits.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Les besoins financiers par article de l'Office national de l'énergie, présentés au tableau 13, reflètent une augmentation de 5,2 % du budget des dépenses de 1990-1991 par rapport aux prévisions de 1989-1990.

Tableau 13: Détail des besoins financiers par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Personnel			
Traitements et salaires	18 161	16 813	15 478
Autre coûts en personnel	100	75	44
Contribution aux régimes d'avantage sociaux des employés	2 815	2 675	2 755
	21 076	19 563	18 277
Biens et services			
Transport	995	955	674
Affranchissement et fret	125	130	74
Communications	155	162	179
Information	120	75	104
Formation	305	243	188
Services d'informatique	120	110	114
Autres services professionnels et spéciaux	890	856	680
Location de matériel informatique	120	270	289
Autres locations	405	334	353
Services aux locataires	150	245	554
Autres achats de services de réparation et d'entretien	141	150	203
Fournitures de bibliothèque	178	160	173
Autres services d'utilité publique, fournitures et approvisionnements	300	289	271
	4 004	3 979	3 856
Total des dépenses de fonctionnement	25 080	23 542	22 133
Capital - Acquisition de matériel	475	750	439
Dépenses totales	25 555	24 292	22 572

2. Besoins en personnel

Les dépenses en personnel représentent 82 % des dépenses totales de fonctionnement du Programme. Un aperçu des besoins en personnel du Programme est présenté au tableau 14.

Tableau 14: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes* Contrôlées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1990-1991
	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989		
Gestion	16	14	14	59 000 - 132 700	82 707
Scientifique et professionnelle					
Économique, sociologie, statistique	30	24	25	16 751 - 75 800	54 307
Génie et arpentage	33	28	30	27 613 - 74 810	55 204
Droit	9	9	9	27 600 - 120 100	66 568
Sciences physiques	37	9	34	21 430 - 73 473	62 112
Autre	2	2	2	24 255 - 57 502	30 750
Administration et service extérieur					
Services administratifs	27	25	27	16 702 - 69 615	41 524
Commerce	39	37	38	17 334 - 71 535	63 590
Gestion des systèmes d'ordinateurs	12	9	10	22 310 - 73 032	49 258
Gestion des finances	3	2	3	16 200 - 63 422	54 087
Gestion du personnel	4	5	5	15 669 - 64 315	48 443
Administration des programmes	6	6	6	16 702 - 69 615	47 712
Autres	4	2	3		53 001
Technique					
Soutien des sciences sociales	14	12	12	15 415 - 70 474	41 247
Autres	6	7	7		38 737
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	44	45	45	15 778 - 38 728	27 577
Secrétariat, sténographie et dactylographie	42	42	42	15 637 - 38 975	28 509
Autres	8	10	10		29 506
TOTAL	336	312	322		

	Autre Années-personnes*			Échelle des traitements actuels	Provision pour le traitement annuel moyen 1990-1991
	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Dépenses réel 1988-1989		
Gouverneur en conseil	11	9	9	42 500 - 158 800	108 409

* L'expression "années-personnes" désigne l'emploi d'une personne pendant une année-complète ou l'équivalent. Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales, permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnel et les autres types d'employés.

Les années-personnes contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".

Les "autres" années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota: Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelles indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1989. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles d'échelon, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur ses crédits votés et ses autorisations législatives. Le tableau 15 présente d'autres éléments de coûts ainsi que les revenus prévus dont il faut tenir compte pour établir le coût estimatif net du Programme.

Tableau 15: Coût net du Programme pour 1990-91

(en milliers de dollars)

Budget principal 1990-1991	Plus autres coûts(1)	Coût total du Programme	Moins recettes(2)	Coût estimatif* net du Programme 1990-1991	1989-1990
25 555	2 389	27 944	(15 000 - 27 944)	**(12 944 - 0)**	26 477

(1) Les autres coûts comprennent:

	(en milliers de dollars)
o locaux fournis sans frais par TPC;	1 742
o avantages sociaux des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes d'assurance et des frais payés par le SCT - 1 776 $ pour tous les types d'années-personnes;	616
o services d'établissement de la paye fournis par Approvisionnements et Services Canada.	31

(2) Recettes: En réponse au projet de mise en oeuvre par le gouvernement d'une politique de paiement par l'utilisateur, l'ONE a soumis à l'industrie une proposition de formule de recouvrement des coûts. Au moment de l'établissement du présent document, la proportion des coûts de l'Office que le gouvernement entend recouvrer n'avait pas encore été établie et, qui plus est, la loi habilitante, le projet de loi C-23 n'avait pas encore reçu la sanction royale. Par conséquent, aux fins de dégager le coût net du Programme, nous avons établi que les sommes à recouvrer se situeront entre 15 millions de dollars et la totalité du budget.